

Projet de territoire du PETR du Pays de Châlons en Champagne

2021-2026



Rappel méthodologique de la démarche :

- ☛ Le projet de territoire: qu'est ce que c'est?
- ☞ **Document stratégique** qui précise les projets concrets à conduire sur un territoire donné;
- ☞ Identification des **enjeux du territoire** supports aux politiques publiques conduites par la/les collectivité(s)
- ☞ Définition collective des **priorités** et des **objectifs**
- ☞ **Planification** dans le temps(court, moyen et long terme)
- ☞ Définition des **programmes d'actions** qui déterminent les actions prioritaires à mener pour le développement du territoire à **l'échelle du ou des territoire(s)**.

Les phases d'élaboration du Projet de territoire :

Le lancement de la démarche de projet de territoire a été initié au niveau du PETR du Pays de Chalons en Champagne début 2021 suite à la circulaire du 1^{er} Ministre du 20 novembre 2020 et présenté aux instances du Petr lors du bureau qui s'est tenu le 17 février 2021 et du Comité syndical du 24 février 2021.

- **3 commissions « projet de territoire PETR » ont été réunies (25 mars, 1^{er} juin et 26 octobre 2021)**
- **3 ateliers de travail thématiques organisés entre avril et mai 2021:**
 - ✓ **Stratégie attractivité économique**
 - ✓ **Stratégie attractivité résidentielle/cadre de vie**
 - ✓ **Stratégie Tourisme**
- **Élaboration de fiches thématiques projet/actions à destination des collectivités**

La méthode de travail: Faire participer activement les territoires à l'élaboration du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs:

- Une coordination étroite avec les services de l'état et de la Région dans le cadre de l'élaboration des CRTE /PRTE
- Un délai relativement court pour l'élaboration du projet de territoire du PETR du Pays de Chalons en Champagne

Signature du Protocole d'Engagement / Convention d'Initialisation du Pacte Territoriale de relance et de transition écologique en juin 2021

La relance économique de notre pays étant une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics, des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale.

Le Gouvernement a proposé aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. En région Grand Est, l'initiative est portée conjointement par l'État et le Conseil régional et prend la forme d'un Pacte Territorial de relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Cette convention d'initialisation signée en juin 2021 par l'Etat, la Région, le Département et le PETR du Pays de Chalons en Champagne, préalable à la signature fin 2021 du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du PTRTE et sa mise en œuvre. Elle permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du PTRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Dans la perspective de la signature du PTRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici la fin de l'année 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le pacte territorial de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le PTRTE, contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que le département, s'il souhaite s'y associer.

Concernant la Région Grand Est, les mesures exceptionnelles liées à la relance s'inscrivent dans les orientations du Business Act et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en place en faveur de la relance économique des TPE et PME régionales (fonds résistance, prêts rebonds), des cafetiers et des restaurateurs (coup de pouce relance) mais également à destination des communes rurales de moins de 500 habitants. Il s'agit dans ce cadre d'une aide à l'investissement pour améliorer le cadre de vie de ces petites communes rurales et tendre vers plus d'égalité et de cohésion territoriale. Cette mesure permet de soutenir l'activité des entreprises locales, notamment du BTP, dans les secteurs les plus ruraux.

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat et regroupant les contractualisations existantes qui figureront dans le PTRTE, la stratégie de développement du territoire, le vivier de projets ;
- D'une troisième partie décrivant les processus de choix et de financement des projets ;
- D'une quatrième partie présentant les engagements des partenaires ;
- D'une dernière partie détaillant les instances de gouvernance du PTRTE.

Le PTRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions. L'Etat s'engage, au travers du PTRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique ») dans une logique intégratrice et de subsidiarité.

Le Conseil Départemental de la Marne s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, à mobiliser ses services et à soutenir la démarche dans la limite de ses compétences et de sa stratégie territoriale mais également de ses possibilités financières et réglementaires.

Gouvernance de la démarche

Un Comité de pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Châlons-en-Champagne est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de Département, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et du Président de la Région Grand Est, et associant les membres représentatifs du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et du Département de la Marne ou de leurs représentants.

Ce Comité de pilotage pour la partie PETR sera composé du Président du PETR, du Président et d'un Vice-Président de chacun des trois EPCI respectifs composant le Pays, ainsi que des trois Directeurs généraux des EPCI. Un représentant de l'AUDC, en charge de l'élaboration du Projet de territoire pour le compte du PETR y sera associé.

Ce Comité de pilotage sera complété par les membres des services de l'Etat (DDT51, Préfecture), de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

Le Comité de pilotage assure la préparation du contenu du PTRTE, facilite la bonne exécution entre les partenaires et participe à l'adaptation du contrat en fonction de la réalisation des actions et des nouvelles demandes des collectivités. Il définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le Comité de pilotage procède annuellement à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

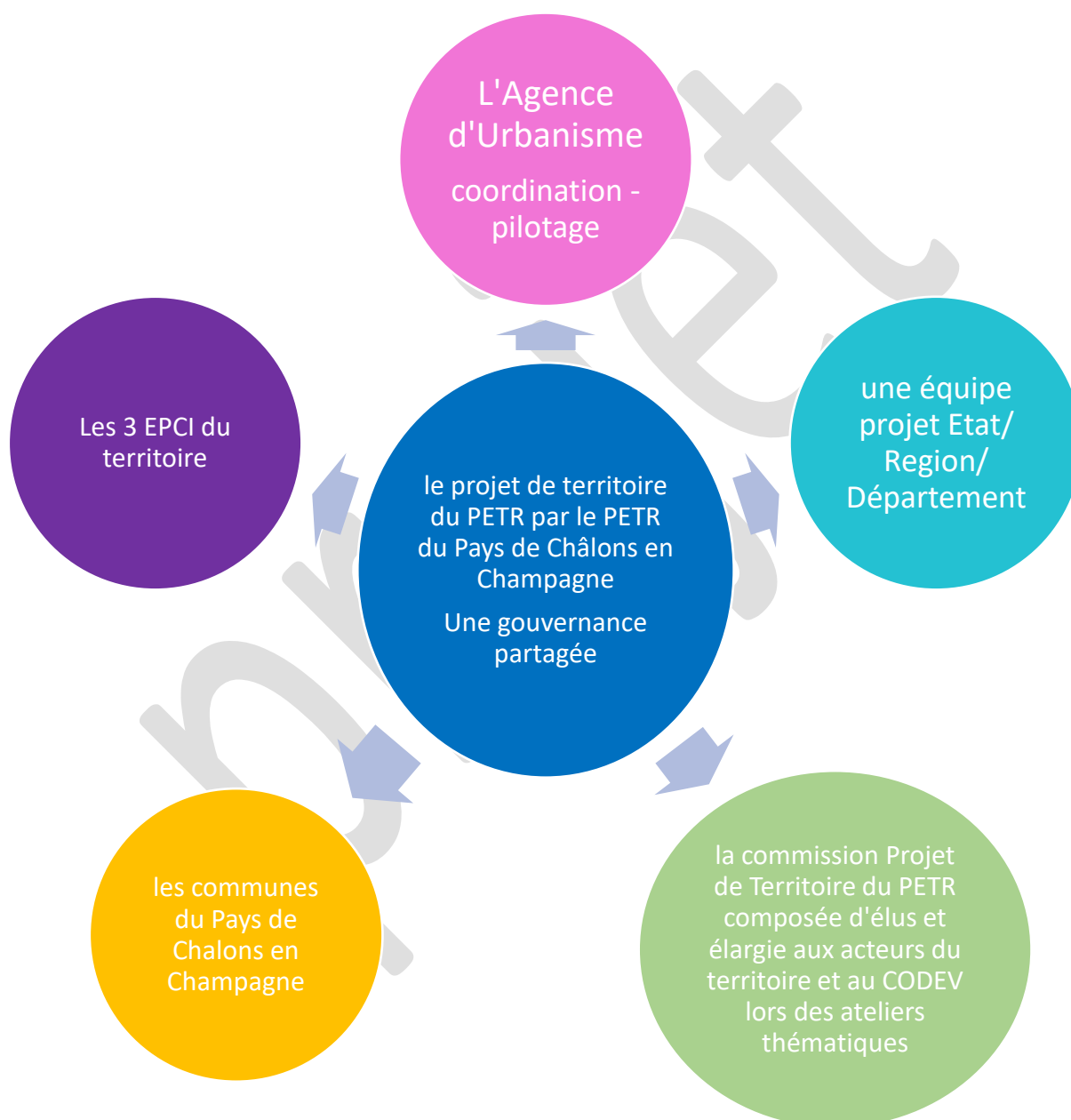
Le Préfet de Département, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de Région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Des Comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont. Ils réuniront les différents partenaires techniques et institutionnels du territoire intervenant sur les thématiques du PTRTE, associés aux services de l'Etat, de la Région et du Département de la Marne.

Le CODEV du Pays de Châlons-en-Champagne fera également parti de ces comités techniques afin de représenter la société civile du territoire.

Il pourra également faire appel aux acteurs socio-économiques : des représentants d'entreprises, de la société civile et des représentants d'autres collectivités. En fonction des thématiques et des orientations qui seront retenues dans le PTRTE, le comité technique pourra également associer d'autres partenaires, au sein de groupes de travail thématiques, qui seront définis ultérieurement, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis : organismes consulaires, fédérations professionnelles, association de défense pour l'environnement, acteurs de l'économie sociale et solidaire, Marne développement, La Banque des Territoires, l'ARS, la DRAC, l'ADEME, la DSDEN, l'EPFGE.

Organisation de la gouvernance du Projet de territoire



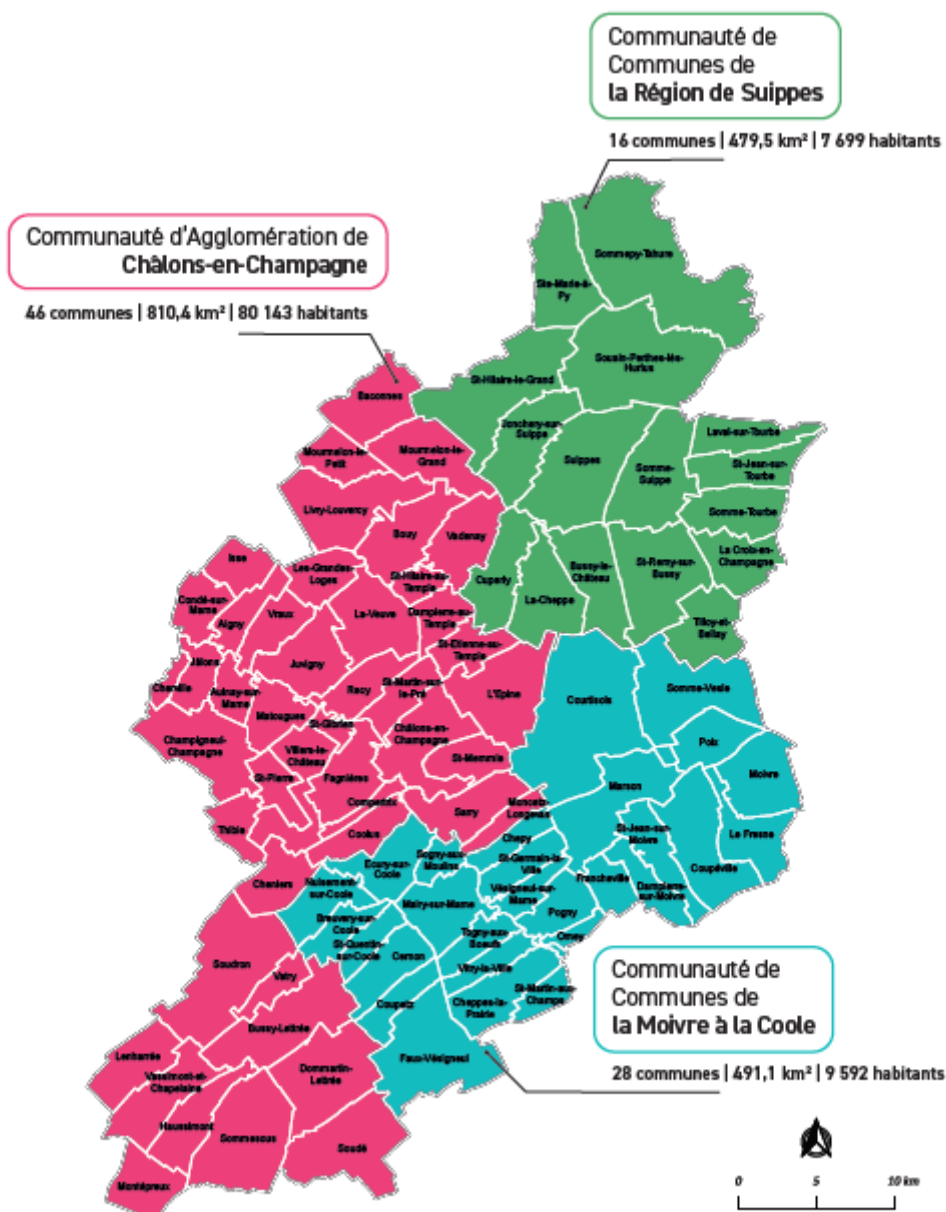
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Châlons en Champagne couvre les 3 EPCI suivants:

- Communauté d'agglomération de Châlons en Champagne (66 communes),
- Communauté de communes de la Moivre à la Coole (28 communes),
- Communauté de communes de la Région de Suippes (16 communes)

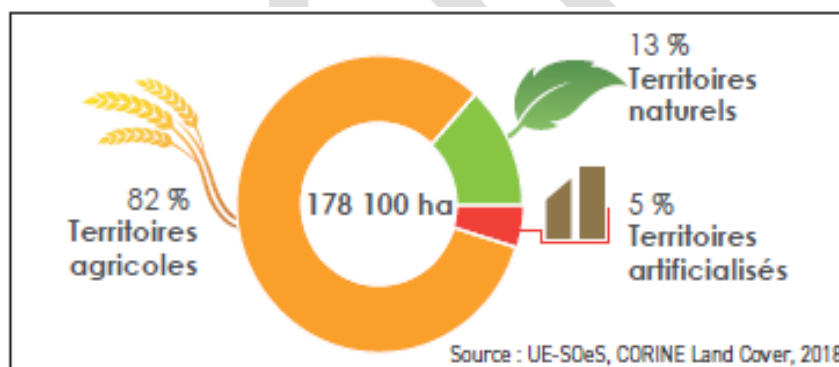
Ce périmètre regroupe 90 communes pour une population de 97 434 habitants.



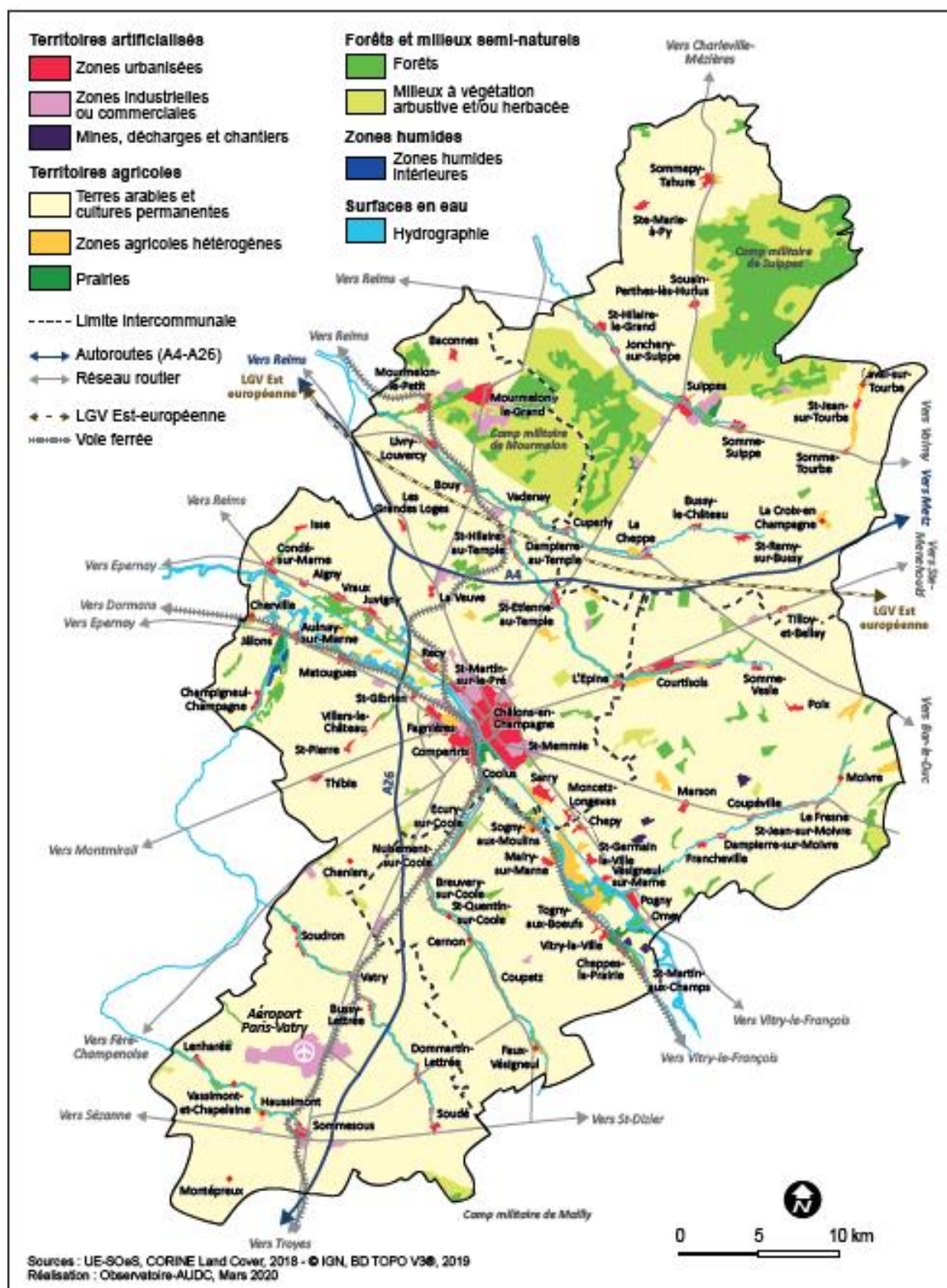


1. Les données clefs des dynamiques du territoire

✓ Le PAYS de Chalons en Champagne c'est :



✓ Une géographie et un territoire très caractéristique



✓ En matière résidentielle et cadre de vie

- Un pays de villages : 50% des communes ont moins de 275 habitants

46
%

Châlons-en-Champagne représente 46% de la population
du Pays de Châlons-en-Champagne en 2018.

- Un territoire paradoxal au niveau démographique avec une population encore jeune mais qui vieillit
- Des territoires ruraux et périurbains très attractifs mais fortement dépendant des déplacements en voiture
- Une sous occupation des résidences principales sur le territoire du Pays de Châlons en Champagne avec un phénomène de vacance des logements qui s'amplifie
- Un volume de la construction neuve entre 2007 et 2018 comparable au poids démographique des intercommunalités du PAYS et une baisse de l'effort de la construction neuve sur la période de 2015-2018
- Un territoire relativement bien doté dans sa globalité en termes d'équipements et de services mais une répartition disparate selon les territoires

431 équipements commerciaux recensés dans le Pays de Châlons-en-Champagne.

83 % de l'offre en service commercial est **localisée dans l'unité urbaine** de Châlons-en-Champagne.

60 % des communes du territoire **ne comptent aucun équipement commercial**, **68 %** ne proposent aucune offre commerciale alimentaire.

15 944 habitants (16 %) vivent dans les communes **non desservies par une offre commerciale**.

1 251 équipements de services aux particuliers recensés dans le Pays de Châlons, **62 %** d'entre eux sont **localisés dans l'unité urbaine de Châlons-en-Champagne**.

14 communes ne proposent **aucune offre de services aux particuliers**.

Ce sont près de **1581 habitants** concernés.

80 % des communes du Pays de Châlons affichent un taux d'équipement en services aux particuliers **inférieur à la moyenne de la Marne**.

TAUX D'ÉQUIPEMENTS POUR 1 000 HABITANTS	VILLE- CENTRE	CA DE CHÂLONS-EN- CHAMPAGNE	CC DE LA MOIVRE À LA COOLE	CC DE LA RÉGION DE SUIPPES	PAYS DE CHÂLONS	MARNE
Services aux particuliers	13,6	12,8	15,2	9,9	12,8	14,6
Services publics	0,47	0,30	0,21	0,52	0,31	0,22
Services généraux	0,80	0,75	0,52	0,91	0,74	0,82
Services automobiles	1,77	1,85	3,13	1,56	1,95	1,98
Artisanat du bâtiment	4,58	5,18	8,76	4,03	5,44	6,21
Autres services	6,03	4,77	2,61	2,86	4,40	5,37

Source : Insee - BPE 2018

104 équipements d'enseignement recensés dans le Pays de Châlons-en-Champagne **répartis dans 35 communes** du territoire.

58 % des équipements sont **concentrés dans l'unité urbaine de Châlons-en-Champagne**.

La totalité de l'offre en enseignement supérieur du Pays de Châlons est **localisée à Châlons-en-Champagne**.

372 équipements sportifs recensés dans le Pays de Châlons-en-Champagne en 2018.

82 % des communes du territoire comportent **au moins un équipement sportif**.

Forces	Faiblesses
Habitat : - Des opérations de rénovation et de revitalisation actives - Des prix du foncier attractifs sur l'ensemble du territoire - Des prix attractifs dans l'ancien dans mais un volume de transaction soutenu - Des produits de qualité mais un marché étroit - Un parc de logement social et intermédiaire bien géré - Des offres d'hébergements dédiés qui se développent - Un marché du logement « détendu » - Une demande soutenue depuis 2020 - Un territoire relativement jeune et des ménages de plus en plus nombreux - Une qualité de cadre de vie et une offre éducative et culturelle capable de rivaliser avec des villes concurrentes Accès aux services publics et soins : - Une armature territoriale permettant l'accueil et la répartition de services - Des structures d'hébergement des personnes âgées en augmentation, réparties sur le territoire - Une offre de soins pluriprofessionnelle en progression avec plusieurs Maisons de Santé (MSP – Saint Martin, Châlons en Champagne, Suippes) - Des circonscriptions d'action sociale par secteur géographique - Une plateforme d'appui aux professionnels de santé	Habitat : - Un déficit d'image et d'attractivité du territoire - Des actifs qui viennent travailler tous les jours dans l'agglomération et n'y résident pas - Un territoire à faible croissance démographique - Des acquéreurs essentiellement locaux - Une gamme de logements centrée sur l'habitat social et intermédiaire - Un manque de produits « premium » (logements très modernes, maisons individuelles, anciens réhabilités, etc.) - Des parcours résidentiels restreints par ce manque de diversité de l'offre (tant en quantité qu'en qualité) - Une certaine inadéquation entre la typologie de logement et les nouveaux besoins d'habiter - Une obsolescence d'une partie du parc de logement - Une vacance de certains segments du parc de logement qui augmente - Une vulnérabilité écologique d'une partie du parc (énergétique, taille, sous occupation..) - Un déficit d'attractivité et de rentabilité pour les opérateurs - Un manque d'opérateurs pour certains types de produits (petites résidences, maison de village...) Accès aux services publics et aux soins : - Disparité géographique : une offre de services concentrée sur le pôle urbain - Quasi disparition de l'offre commerciale dans les bourgs, - Faiblesse de la multi accessibilité aux services et de l'organisation en réseau - Concurrence des services de santé (CHU, cliniques) de Reims - Étiollement des médecins-spécialistes - Vieillesse des professionnels de santé et absence de remplacement lors des départs en retraite - Un accès aux services dépendant de l'accès à l'automobile - Précarité des services à la personne

- Des services à la petite enfance offrant une bonne capacité sur le territoire - Une offre d'enseignement globalement équilibrée sur le territoire - Un nombre de lycées (public-privé, général – professionnel) élevé - Un enseignement supérieur qui se structure Accès aux équipements culturels et de loisirs : - Une grande diversité d'équipements sportifs, loisirs, répartis sur le territoire - Un niveau élevé d'offres culturelles sur le territoire - Un tissu associatif actif	- Une fracture numérique qui se dessine au sein du territoire Accès aux équipements culturels et de loisirs : - Offre en équipements et festivals culturels concentrée dans la ville centre - Faiblesse des aménagements pour les pratiques de loisirs de nature, contrairement à l'évolution nationale
---	--

✓ En matière économique et touristique

- Une offre d'emploi polarisée, révélatrice des singularités locales, malgré un contexte de repli du nombre d'emplois entre 2007-2017

→ 72% des emplois relèvent de la **sphère présentielle**, un **seuil supérieur** aux échelons **départemental (63%)** et **régional (65%)**

→ 17% d'emplois à **durée déterminée** contre 14% aux niveaux départemental et régional

→ 84% des emplois à **temps complet**, un niveau équivalent au Grand Est (82%) et à la Marne (83%)

→ Une **proportion d'emplois agricoles + forte** dans le sud de Châlons-Agglomération, dans les EPCI de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes.

→ Une **représentation** des emplois du **secteur secondaire + marquée** sur la façade ouest du territoire

→ 47% des **communes** affichent une **majorité d'emplois** dans le secteur tertiaire / Une **proportion + importante** dans et proche de l'unité urbaine de Châlons, dans les pôles de Mourmelon-le-Grand et Suippes et autour de l'aéroport de Paris-Vatry

- Un tissu économique hétérogène et concentré

- 7 500 établissements actifs en 2018, 51% localisés dans l'unité urbaine de Châlons.
- 64% des unités de production relèvent du secteur tertiaire (commerces + services), les 2/3 situées dans l'unité urbaine.
- Une structure hétérogène : Une proportion d'établissements agricoles marquée dans les EPCI de la Moivre à la Coole (34%) et de la Région de Suippes (46%)
- 2/3 des établissements ne comptent pas de salariés et une proportion d'établissements de +100 salariés + forte, particulièrement dans Châlons-Agglo.

ACTIVITES SURREPRESENTEES

Le secteur non marchand

- 45% d'emplois dans le Pays de Châlons contre 34% dans le Grand Est.
- Châlons-Agglo, 1^{er} EPCI du Grand Est (+45 000 habitants) en proportion d'emplois dans le secteur non marchand (44%)
- La Région de Suippes, 1^{er} EPCI de France en la matière (65%)

La logistique

- 8,5% d'emplois dans le Transport-Entreposage contre 4,7% dans le Grand Est.

L'agriculture

- Peu surreprésentée : 3,5% dans le Pays de Châlons contre 3% au niveau régional. Une distinction marquée dans la CC de la Moivre à la Coole (18%)

ACTIVITES SOUS-REPRESENTEES

L'industrie

- 8,2% des emplois locaux contre 16% dans le Grand Est.
- Châlons-Agglo, dernier EPCI de sa catégorie en proportion d'emplois industriels

- Des mobilités professionnelles révélatrices de l'attractivité locale et reflet des interdépendances territoriales

Châlons-Agglomération, une attractivité liée à l'emploi

Territoires polarisants

- Entrants > Sortants
- Nombre d'emplois > Actifs résidents
- Territoires attractifs en termes d'emplois
- **Vigilance** : Un taux de couverture trop bas peut souligner un manque d'attractivité résidentielle (offre / prix / qualité de vie)

CC- Région de Suippes, une attractivité intermédiaire

Territoires équilibrés

- Entrants = Sortants
- Territoires d'attractivité intermédiaire au plan économique et résidentiel.
- Autant de personnes préfèrent y vivre tout en travaillant ailleurs que de personnes qui préfèrent ne pas y vivre tout en y travaillant.

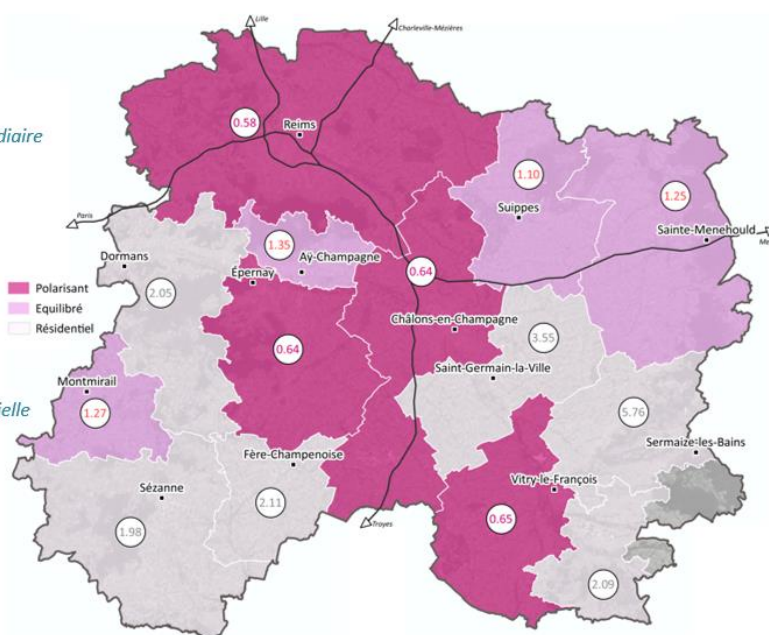
CC- Moivre à la Coole, une attractivité résidentielle

Territoires résidentiels

- Sortants > Entrants
- Territoires qui offrent peu d'emplois, les habitants préfèrent y vivre et payer le coût de déplacement pour aller travailler.
- Attractivité résidentielle

Le Pays de Châlons-en-Champagne :

3 intercommunalités / 3 profils

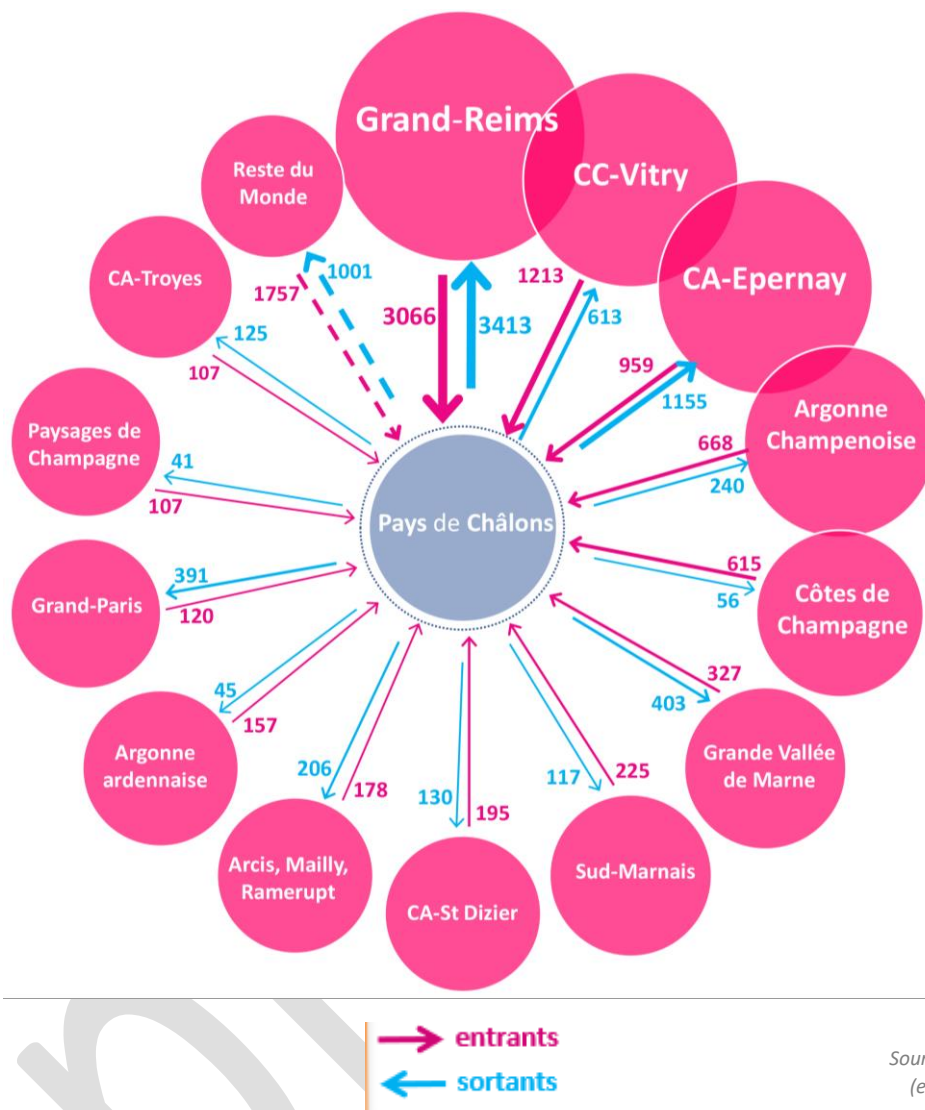


Source : INSEE – recensement 2017 (exploitation complémentaire)

→ 42 741 emplois au lieu de travail en 2017 → 18% de l'offre d'emploi de la Marne → un territoire **redistributeur** d'emplois en volume.

→ 9 696 actifs provenant de l'extérieur se rendent dans le Pays de Châlons-en-Champagne pour y travailler. Ces derniers occupent 23% des emplois locaux.

→ Des **disparités internes** au Pays qui traduisent l'importance des **flux endogènes**.



Source : INSEE – recensement 2017
(exploitation complémentaire)

Une évolution des flux domicile-travail qui **questionne** :

- Toujours **+ de navetteurs dans les 2 sens** et une **majorité des déplacements en voiture** (moyen de transport utilisé par **78%** des actifs du Pays de Châlons pour se rendre au travail)
- Une **progression plus rapide des sortants**, un impact des pertes d'emplois locales ?

Forces	Faiblesses
Développement économique, emploi et formation : - Des activités logistiques bénéficiant d'un positionnement favorable lié à la desserte du territoire ; - Une filière E.N.R. qui se structure (photovoltaïque, éolien méthanisation) - Une offre de sites économiques existante (parcs d'activités ou réserves foncières au SCOT) - Une offre de transport multimodale air-fer-route performante - La présence d'un équipement de transport et de logistique de dimension internationale (Aéroport de Paris-Vatry) - Un zonage AFR depuis 2015, qui autorise les aides publiques aux entreprises Agriculture : - Une agriculture omniprésente fondée sur de grandes exploitations, équipées d'outils performants, et l'export - Une agro-industrie centrée sur la 1^{ère} transformation (fécule, luzerne déshydratée, semences, ...) - Une filière de croissance qui se dessine dans l'agriculture de demain (édition de logiciels, IUT, services en ligne, Institut Planet A) - Des acteurs de l'agriculture organisés, une prédominance du modèle coopératif, concentré, avec des outils performants (numérique agricole, agroéquipements) Tourisme : - Une richesse historique, patrimoniale et naturelle à exploiter (histoire de France, camps et nécropoles militaires, rivières et canaux, cirque, champagne, Unesco) - Des festivals de qualité tout au long de l'année (Jazz, Furies, War on screen ...) - 70% de clientèle d'affaires dans les hôtels (salons, entreprises, etc.) - Un tourisme de gastronomie et de Champagne structuré depuis peu - Un tourisme de plaisance international grâce aux voies d'eaux - La place du vélo, grâce aux circuits pédestres et cyclables - Des richesses naturelles et paysagères intéressantes pour le tourisme « vert » (vallée de la Marne, vallée de la Coole...)	Développement économique, emploi et formation : - Une économie concentrée sur quelques secteurs (logistique, agriculture, administration publique) - Un bassin d'emploi et des formations pas forcément en adéquation avec les activités majeures présentes sur le territoire (problème de qualification de la main d'œuvre) - Une concentration des activités sur la zone agglomérée du territoire - La perte d'emplois administratifs, - La faiblesse du foncier immédiatement mobilisable pour l'implantation d'entreprises - Une image peu attractive pour les emplois supérieurs - Des coûts d'implantation plus attractifs que Reims mais une concurrence avec les territoires voisins (Troyes, Soissons, St Quentin, Ennery..) Agriculture : - De grandes cultures intensives privilégiées et consommatrices de ressources (eau, ...), sujettes aux évolutions internationales, - Une faiblesse en circuits courts et en productions alimentaires plus diversifiées Tourisme : - Une image globale peu attractive - Une concurrence forte des territoires touristiques voisins (Reims/Epernay) - Un déficit de produits mettant en synergie l'offre des différents territoires - Une offre combinée avec Paris sous- estimée pour la clientèle internationale - Un déficit de communication et un manque de lisibilité des offres ; - Des capacités et une qualité d'accueil du territoire réduites (absence de 4**** et peu d'offres « nature ou champagne ») - Un tourisme ciblé essentiellement sur la ville centre de Châlons-en-Champagne - Une offre rurale sous-exploitée (musées locaux, patrimoine vivant, agrotourisme, richesses naturelles)

✓ En matière environnementale, transition écologique et mobilité durable

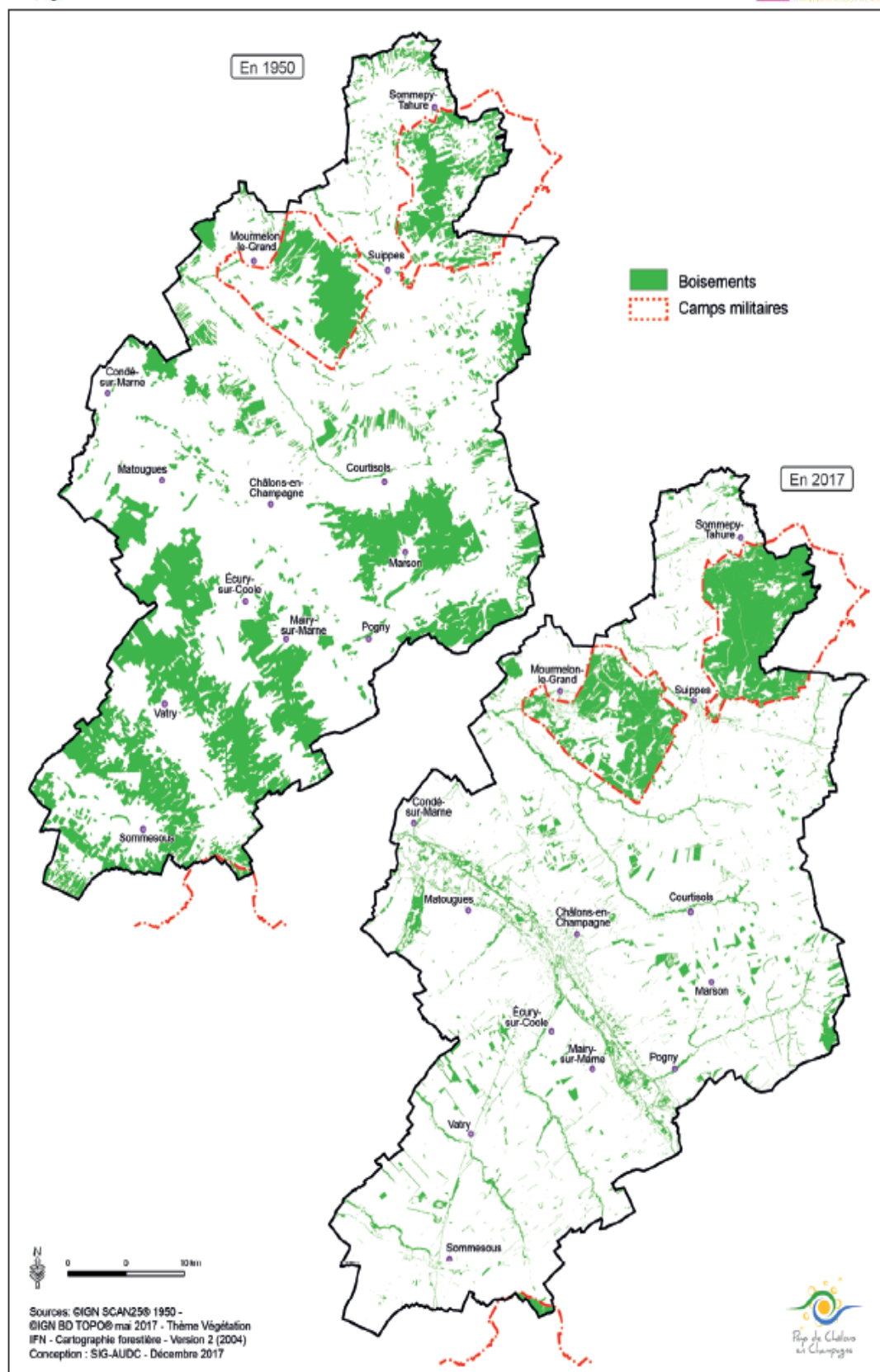
- Un patrimoine naturel de qualité à préserver

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'étend sur un territoire de 178 100 hectares et se caractérise par l'importance des espaces agricoles qui représentent presque 77 % de son territoire.

- Des espaces boisés relictuels à grande valeur patrimoniale

Les espaces boisés (bois, forêts, bandes boisées) représentent 10,5 % de la superficie du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (7 % sans les camps militaires), soit une valeur plus faible que les moyennes départementales (17 %) et nationales (31 %). (Source : IGN)

- Une trame verte et bleue à valoriser
- Des zonages environnementaux existants
- Un territoire d'eau à préserver au niveau de sa ressource
- Des risques naturels et technologiques à prendre en compte



Forces	Faiblesses
Transition écologique et efficacité énergétique - Une production d'énergie éolienne importante - Une valorisation énergétique des déchets (Syvalom) - Un PCAET approuvé sur une partie du territoire - Un service public de conseil et ingénierie en rénovation énergétique des logements	Transition écologique et efficacité énergétique - Une faiblesse énergétique d'une partie du parc de logement - Des activités économiques (transports, agriculture, industries) génératrices de pollution - Absence de réflexion et d'études globales sur les énergies renouvelables et le potentiel du territoire
Environnement et paysages - De grands espaces et une biodiversité reconnue (Natura 2000 ; ZNIEFF...) - Un territoire d'eau (cours d'eau, rivières et canaux d'une longueur d'environ 300km ; 2 canaux au gabarit Freycinet)	Environnement et paysages - Un paysage de grandes cultures agricoles, peu d'espaces de transition paysagère - Des espaces naturels et forestiers restreints aux vallées - Des risques naturels présents (inondation, cavités, phénomène d'érosion...) - Une pression accrue sur le foncier agricole - Un défaut de mise en œuvre des couloirs de biodiversité (trames vertes et bleues) - La fragilisation de la ressource en eau - Une pression forte de la croissance éolienne sur les paysages ruraux avec des projets au coup par coup (manque de réflexion globale)
Mobilités: - Une très bonne accessibilité et desserte du territoire en termes routiers et autoroutiers ; - Un niveau de desserte ferré présent sur une partie du territoire - Des équipements d'envergure (Vatry, desserte TGV, ...) - Un potentiel important pour le fret de marchandises avec la bonne irrigation du territoire	Mobilités : - Un territoire fortement dépendant à l'automobile ; - Une faiblesse des transports collectifs entre les pôles à l'intérieur du territoire - Une faible densité de population ne permettant pas d'optimiser les mobilités du territoire - Peu de modes alternatifs de déplacement, - Une voie d'eau non optimisée pour le transports de marchandise en raison de son gabarit - Des pôles d'emplois majeurs mal desservis par les transports collectifs - Une faiblesse du réseau cyclable en zone rurale (inter-village, péri-urbain)

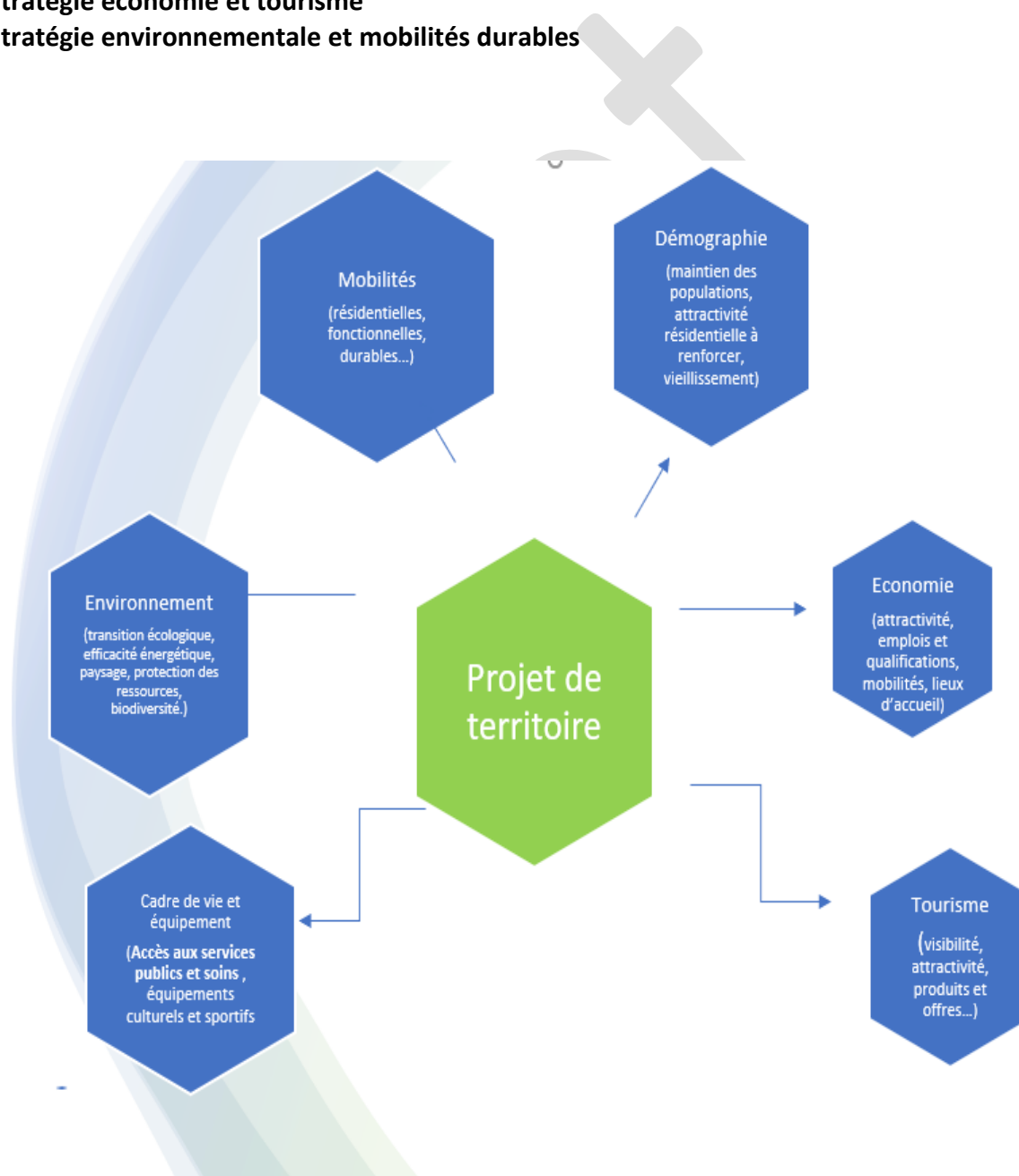
2. Le positionnement stratégique du territoire



II. Les stratégies du territoire

Plusieurs stratégies ont été définies afin de répondre aux enjeux relevés sur le territoire suite aux constats recensés :

- **Stratégie résidentielle et cadre de vie**
- **Stratégie économie et tourisme**
- **Stratégie environnementale et mobilités durables**



I. Stratégie RESIDENTIELLE et CADRE DE VIE

L'ambition du projet de territoire sera de mettre en œuvre une politique d'habitat partagée à l'échelle de l'ensemble du Pays de Châlons afin de mieux équilibrer le flux d'habitants entre les parties rurales et urbaines du territoire et conforter le redressement démographique de celui-ci. L'enjeu sera de redensifier villes et bourgs grâce à une politique raisonnée de construction neuve, de reconquête de l'habitat ancien et des délaissés (dents creuses, friches..).

Les modes d'habitats devront s'adapter aux évolutions sociétales et sociales, notamment le vieillissement de la population et la réduction de la taille des ménages. Il conviendra également de développer de nouveaux produits immobiliers en phase avec les besoins de toutes les catégories socioprofessionnelles, y compris les cadres et dirigeants, mais aussi les jeunes actifs.

Sur la ville centre de Châlons en Champagne, la politique des quartiers devra être poursuivie dans le cadre de la politique de la ville, visant à mieux répartir la mixité sociale sur l'ensemble des quartiers.

Le renforcement de l'attractivité résidentielle à la fois pour les populations du territoire mais également pour les personnes éloignées qui viennent travailler quotidiennement sur l'agglomération passera par la conduite d'une approche transversale de l'habitat à l'échelle des EPCI et du SCOT, mais aussi par un travail sur l'image de l'agglomération et du territoire et une communication accrue sur la qualité de l'offre résidentielle, éducative, culturelle, sanitaire, et son cadre de vie.

En réponse au diagnostic, le projet de territoire aura pour finalité de développer les services de proximité sur l'ensemble du territoire urbain-rural, d'adapter les services au vieillissement de la population, de maintenir et développer le niveau d'équipements, de conforter les polarités commerciales existantes et de favoriser une inter-opérationnalité des services sur le territoire.

L'enjeu sera également d'assurer le développement numérique de l'ensemble du territoire et de proposer les conditions d'un développement humain, culturel et social optimum à une échelle de proximité.

Axe stratégique 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle sur l'ensemble du territoire en assurant la promotion et l'attractivité résidentielle du territoire auprès des habitants du Pays de Châlons en Champagne et des actifs extérieurs au territoire grâce à la création et maintien d'habitat de qualité sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins

- Mettre en place un plan de marketing territorial à l'échelle du Pays et de chacun des territoires
- Conserver les populations jeunes (étudiants/ actifs) et proposer une offre de logement plus diversifiée adaptée aux évolutions de la demande (cadres, jeunes, actifs, personnes âgées..) ; capter les ménages actifs des territoires tendus limitrophes en recherche (Reims et Epernay ; bassin parisien) ;

- Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des mutations résidentielles sur le territoire ;
- Poursuivre la mise en place des actions d'amélioration, de réhabilitation et de rénovation (OPAH, PLH...) Remédier à la vacance et à la précarité énergétique des logements
- Poursuivre la requalification des centres-villes en accompagnant la remise sur le marché de logements adaptés aux familles.

Axe stratégique 2 : Maintenir une offre de proximité, renforcer l'accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire et adapter les services au vieillissement de la population

- Assurer un bon maillage des équipements, des services et une accessibilité pour l'ensemble de la population
- Favoriser la polyvalence des espaces et multifonctionnalité des équipements
- pérenniser l'accès aux soins existant et développer, structurer les offres et services autour de la santé (mutualisation, mise en réseau) afin de maintenir à domicile la population âgée (service d'accompagnement, aide à domicile...) et développer la santé connectée au service des seniors
- Valoriser les offres proposés sur le territoire (culturels, sportifs ou de loisirs) et soutenir les grands événements,
- Mieux mailler le territoire urbain en matière d'équipements de loisirs, sportifs et culturels
- Promouvoir et équiper les espaces naturels qui répondent à une nouvelle attente des résidents et des touristes
- Conforter la vitalité du tissu associatif de proximité et la mise en réseau des équipements et événements
- Pour suivre la structuration du pôle cirque en accompagnant le développement du PALC sur la friche Chanzy
- Elaborer une communication et une promotion élargie

II. Stratégie ECONOMIQUE et TOURISTIQUE

En matière économique

L'enjeu pour le projet de territoire est d'élaborer une stratégie partagée de développement économique afin d'ancrer un processus d'attractivité durable pour le territoire du Pays de Châlons en Champagne, le tout dans un objectif de consommation foncière vertueuse répondant aux critères du zéro artificialisation nette.

Plusieurs opportunités seront à saisir : celle de privilégier une économie locale, résiliente, durable et solidaire ; le choix également de soutenir l'émergence et le développement des entreprises compatibles avec cette « nouvelle économie ». Le choix, enfin, de soutenir l'émergence de territoires d'innovation permettant d'accélérer l'émergence et la mise en place des réponses dont nous avons tous besoin pour améliorer l'attractivité du territoire du Pays de Châlons en Champagne.

Il conviendra de conforter les points forts et les filières porteuses du tissu économique et de poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et la formation qualifiante en lien avec ces filières afin d'optimiser le potentiel polarisant du territoire.

En outre, la recherche et l'innovation en lien avec les filières porteuses devront également être dynamisées afin de préparer les activités économiques de demain.

Un effort de formation professionnelle qualifiante devra être réalisé afin de mieux répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du territoire et de celles qui veulent s'implanter dans un contexte de marché de l'emploi tendu.

En matière de tourisme

Bâtir une destination touristique à part entière sur Châlons en Champagne et sa région en développant un plan marketing à l'échelle nationale en identifiant des cibles de visiteurs, des produits vendeurs et des vecteurs d'image efficaces sera l'une des priorités du projet de territoire.

L'enjeu sera de soutenir significativement les produits de la filière touristique et de renforcer qualitativement et quantitativement la capacité hôtelière du territoire. Il sera intéressant de valoriser l'identité touristique du territoire et de favoriser une meilleure lisibilité de l'offre, de mettre en place une promotion extraterritoriale afin de rendre celui-ci plus attractif auprès des différents publics.

Mieux connaître notre territoire touristique et en caractériser les atouts sera l'une des priorités afin de mettre en place de nouveaux produits et services touristiques à l'échelle du territoire.

Renforcer et soutenir l'offre touristique existante en termes de produits (agrotourisme, musées locaux, sites insolites, petit patrimoine, tourisme de proximité et de loisirs..) mais également assurer le développement d'une offre d'hébergement sur les différents segments manquants permettront d'apporter des premiers éléments de réponse à la mise en œuvre d'une véritable stratégie touristique territoriale.

Le projet d'attractivité touristique territorial reposera sur une vision partagée du territoire de demain, des valeurs touristiques communes, une harmonisation des moyens et idées autour d'une stratégie globale permettant de mener des actions transversales optimisées

Axe stratégique 3 : Renforcer l'attractivité économique sur l'ensemble du territoire, de l'emploi et de la formation en assurant la promotion et l'attractivité économique du territoire en mettant en adéquation le développement des filières économiques avec les mutations du travail et avec les qualifications des emplois recherchées par les entreprises.

- Accompagner la mutation du travail par le développement d'une économie de proximité : télétravail, coworking, espaces partagés ; accompagner les publics fragiles

pour une adaptation des formations aux demandes des entreprises (connaissance et accès aux filières)

- Mettre en œuvre d'une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques sur le territoire ; relever le défi de l'après CRSD ;
- Favoriser la réhabilitation des friches et sites vacants (militaires, commerciales, industrielles...) afin d'offrir de nouveaux sites d'accueil vertueux en termes de consommation foncière, notamment dans le cadre d'actions du dispositif Cœur de Ville
- Promouvoir une image attractive orientée vers la transition écologique, du territoire à l'échelle nationale, et mettre en œuvre une démarche de marketing territorial tournée vers les entreprises ;
- Développer le soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur adaptés aux filières créatrices d'emplois (numérique, ENR, agroalimentaire, agroéquipements, etc.)

Axe stratégique 4 : Promouvoir une agriculture raisonnée et durable en accompagnant le développement des nouvelles filières agricoles (VOIR si plus volet transition écologique)

- Valoriser la bioéconomie et les filières énergétiques (méthanisation, fermes photovoltaïques, géothermie, etc) ;
- contribuer à la sensibilisation aux enjeux agricoles, alimentaires et sociétaux de demain, positionner Châlons comme territoire d'influence en matière agricole en complément des autres sites marnais
- Mise en œuvre d'une économie circulaire et de micro-production à l'échelle la plus pertinente du territoire ; instauration du Projet Alimentaire Territorial, valorisation des circuit court
- Encourager les évolutions d'une agriculture « durable » qui préserve la biodiversité

Axe stratégique 5 : Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire et bâtir une destination touristique à part entière pour Châlons en Champagne et sa région en développant l'attractivité du territoire par la mise en place de nouveaux produits et services touristiques.

- Mieux connaître notre territoire touristique et caractériser les atouts du territoire par le biais de labels ou de référencements (patrimoine mondial, vignobles et découvertes, itinéraires culturels européens, petites cités de caractère, etc.)
- Travailler sur l'identité du territoire et la création d'une image commune, visible de l'extérieur
- Construire la cité des Agricultures pour renforcer l'identité agricole du territoire
- Renforcer et soutenir l'offre touristique existante en termes de produits : agrotourisme, musées locaux, sites insolites, petit patrimoine, musée du cirque etc.
- Développer une offre d'hébergement sur les différents segments manquants (agrotourisme, 4****, tourisme d'affaires, hôtels avec taille d'hébergement de groupe etc.), répartie sur l'ensemble du territoire

- Mettre en réseau les offres et produits à une échelle supra territoriale ; créer des passerelles entre les territoires voisins
- Développer un tourisme de proximité familial de détente et de loisirs : parcours de randonnée, balades vélo, découverte sites naturels, ferme pédagogique...

III. Stratégie ENVIRONNEMENTALE, TRANSITION ECOLOGIQUE et MOBILITES DURABLES

Inscrire la transition écologique en transversalité des politiques publiques et des stratégies privés des acteurs du territoire et instaurer une dynamique de projet de territoire écologique vertueuse sera l'un des enjeux du projet de territoire.

Soutenir l'éducation et la formation à la transition écologique , améliorer l'efficacité énergétique du territoire, promouvoir toutes les énergies renouvelables, préserver les milieux humides avec la restauration des berges et des milieux humides, valoriser et préserver les milieux naturels et la biodiversité existants sur le territoire, reconnaître la spécificité des paysages pour mieux les valoriser seront autant d'objectifs à poursuivre.

Quant aux mobilités durables, elles constituent un enjeu non négligeable pour le territoire du fait de sa caractéristique très routière.

La bonne accessibilité du territoire devra se trouver conforter et optimiser d'une part en apportant un soutien plus important aux mobilités durables et d'autre part en valorisant les équipements existants (Vatry, pôle multimodal ferroviaire).

Une des priorités identifiées sera de permettre d'améliorer les liens entre les pôles d'emplois et les secteurs d'habitat, mais également de sécuriser les déplacements sur le territoire.

Il conviendra d'identifier un maillage de pôles multimodaux secondaires et de développer des services de mobilités collective et collaborative afin d'améliorer les déplacements territoriaux et de limiter leur impact environnemental.

L'élargissement du PCAET à l'échelle du Pays pourrait constituer un volet de la déclinaison territoriale de la stratégie environnementale

Axe stratégique 6 : Transition écologique et efficacité énergétique : devenir un territoire à énergie positive en développant la rénovation énergétique du patrimoine bâti du territoire et en développant une « économie écologique » , en préservant et protégeant le patrimoine naturel du territoire en valorisant et en communiquant sur le potentiel vert du territoire, tout en agissant sur les risques

- Préserver l'identité agricole et écologique du territoire, et contribuer aux engagements nationaux de lutte contre le changement climatique
- L'élargissement du PCAET à l'échelle du Pays pourrait constituer un volet de la déclinaison territoriale de la stratégie environnementale

- Développer les énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie, hydroélectricité, hydrogène)
- Accompagner le déploiement de réseaux de chaleur sur le territoire afin de réduire la facture énergétique notamment des locataires du parc social
- mise en œuvre d'un projet de smart city porté par 4 collectivités pour réduire les dépenses énergétiques, proposer de nouveaux services de mobilité aux usagers
- Travailler sur la sobriété énergétique (éclairage, transports publics) et la réduction des consommations d'origine fossile (plastiques, etc.)
- Inciter à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
- Développer l'utilisation d'éco- matériaux lors de construction ou rénovation de bâtiments
- Développer une économie circulaire (recyclage, ressourcerie, réseau de chaleur, etc.) et réduire les déchets ultimes
- Renforcer les circuits courts et la relocalisation des activités de production alimentaire
- Contrôler la qualité de l'air et les externalités négatives des activités humaines (industrie, transports de marchandises, agriculture)
- Développer les actions pédagogiques, l'éducation à l'environnement et de formation
- Valoriser les sites remarquables du territoire
- Protéger les sites et paysages dans les documents de planification
- Préserver les ressources naturelles et agricoles du territoire (eau, cultures...). Protéger le vivant et restaurer la biodiversité et accompagner les initiatives de rééquilibrage des écosystèmes
- Améliorer la qualité des espaces urbains en favorisant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et le retour de la biodiversité
- Agir et communiquer sur les risques à l'échelle du territoire

Axe stratégique 7 : Vers des mobilités durables plus vertueuse et collaborative sur l'ensemble du territoire en promouvant des déplacements plus durables sur le territoire et sensibiliser à une mobilité plus vertueuse et collaborative, tant pour les mobilités résidentielles que fonctionnelles

- Valoriser le transport collectif et le transport à la demande;
- Rendre la mobilité plus durable (bornes électriques, flotte électrique partagée)
- Développement d'un réseau cyclable inter « communes » ; création d'un maillage de liaisons douces structurantes
- Améliorer les Infrastructures et la gestion des flux de circulation
- Expérimenter des services temporaires de mobilité vers les équipements touristiques et de loisirs
- identifier un maillage de pôles multimodaux secondaires et développer des services de mobilité collective et collaborative (aire de stationnement longue durée pour voiture et deux-roues ; aire de covoiturage ..)
- Poursuivre le déploiement des mobilités actives sur l'aire agglomérée
- Moderniser les pôles d'échanges multimodaux

III. Plan d'actions

Volet 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle sur l'ensemble du territoire

Projets/ actions stratégiques :

- Poursuivre la mise en place des actions d'amélioration , de réhabilitation et de rénovation du bâti existant sur le PAYS (développement des Maisons de l'habitat à l'échelle du PAYS...)
- Poursuivre les OPAH et les opérations d'habitat programmées dans le cadre du dispositif Cœur de ville sur l'ensemble du territoire du PAYS (CCRS, CCMC, CAC)
- Poursuivre les études d'opportunité de rénovation des centre-bourgs à l'échelle du pays
- Renforcer les partenariats avec les organismes logeurs et les constructeurs privés en vue de produire les logements adéquats sur le marché (produits premium, étudiants, seniors ...)
- Réalisation d'un diagnostic de la vacance à l'échelle du Pays et mise en place d'un observatoire de la vacance permettant la mise en place d'une stratégie d'optimisation du foncier

volet 2 : Renforcer l'accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire (soins, services, culture et loisirs)

Projets/ actions stratégiques :

- Maintenir l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire (maison de services publics en milieu rural, tournée et permanence des services publics à organiser..)
- Favoriser le développement des circuits de proximité (points de distribution alimentaire, commerces et services ambulants)
- Travailler à la mutualisation de l'offre de restauration collective (cantines, périscolaire...)
- Requalification du marché couvert de Châlons en Champagne pour développer l'offre proposée
- Maintenir et renforcer les centralités de commerces de proximité existants sur le territoire
- Développer les services de mobilités et de soins à destination des seniors, des personnes précaires sur le territoire
- Développer une stratégie d'accueil et de maintien des professionnels de santé à l'échelle du Pays (maisons de santé, mutualisation des outils, ...)
- Aménagement d'espaces multisport ou multifonctions pour renforcer l'offre culturelle et de loisirs
- Développement d'offres sportives, de maison des associations de proximité dans les quartiers de l'aire agglomérée

- Travail en lien avec le Pôle National Cirque de Châlons-en-Champagne (Le Palc) à **l'accueil régulier d'une compagnie en résidence** pour animer les communes du territoire et d'accroître la dimension circassienne du Pays de Châlons. (CCRS, PETR)
- Création de locaux pour le PALC sur la friche Chanzy
- **Création d'un événement festif annuel** commun à l'ensemble des communes du Pays de Châlons (PETR) (CCRS)

Volet 3 : Renforcer l'attractivité économique sur l'ensemble du territoire (Développement économique, formation et emploi)

Projets/ actions stratégiques :

- Création d'un réseaux de lieux de coworking/ tiers lieux sur l'ensemble du Pays (étude d'opportunité par rapport au volume de télétravail, nombre d'auto-entrepreneurs ..)
- Reconversion et réhabilitation des espaces vacants (friches, sites vacants...) afin d'offrir des produits permettant d'optimiser le niveau d'activité sur l'ensemble du territoire avec la mise à disposition de nouveaux sites aménagés
- Reconvertir les immeubles vacants de la place Foch et requalifier la place pour renforcer l'attractivité du cœur commercial de Châlons-en-Champagne
- Créer un observatoire des friches économiques et commerciales afin d'identifier les friches et sites vacants et ainsi identifier le potentiel à l'échelle du Pays
- Faciliter la modernisation et le développement des entreprises existantes grâce à des outils de conseil, de formation et de recrutement, d'accompagnement financier
- Accompagner les porteurs de projets, les commerces et les entreprises par la mise en place d'aides économiques
- Mise en place de formations professionnelles initiales et continues adaptées aux besoins des entreprises du territoire
- Développer les actions de proximité sur le territoire en faveur de la reprise d'activités et le marché de l'emploi (en appui avec les partenaires locaux et les acteurs du territoire)

Volet 4 : Vers une agriculture raisonnée et durable

Projets/ actions stratégiques :

- Capitaliser sur les filières pouvant générer de nouveaux débouchés et emplois (Miscanthus, bois..) en s'appuyant sur une étude d'opportunité des besoins et ressources nécessaires aux professionnels implantés sur le territoire)
- Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial avec plateforme d'approvisionnement local (PETR)
- Renforcer les circuits courts et la relocalisation des activités de production alimentaire bio et raisonnée ; le tout en cohérence avec les besoins et les ressources du territoire
- Amplifier la transition agroécologique du territoire par des pratiques agricoles durables et saines

Volet 5 : Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire

Projets / Actions stratégiques:

- Création d'un observatoire du Tourisme et initiation d'une démarche d'animation du territoire à l'échelle du Pays (travail partenarial avec l'ADT, l'office du Tourisme ...)
- Création de la Cité des Agricultures, du musée du cirque
- Développement de la « Destination Champagne » à l'échelle du territoire
- Mise en valeur et création de circuits identifiés de randonnée (voie verte ; pistes cyclables, vélo route ; chemin de halage, circuits patrimoniaux... signalétique et lieux d'accueil)
- Développer un plan marketing à l'échelle du Pays identifiant les différentes cibles de visiteurs (affaires, européens, nationaux, familiaux, etc.), les produits vendeurs (champagne, congrès, festivals, histoire, plaisance, patrimoine, agrotourisme) et les vecteurs d'image (labels, etc.) grâce à un travail collectif issu de la mise en place d'une commission de travail regroupant les acteurs clés du territoire du Pays
- Développer la numérisation de l'offre et la mise en valeur numérique des sites patrimoniaux
- Création de lieux de convivialités et accroissement de l'offre d'hébergements

Volet 6 : Une identité écologique primordial pour le territoire

Transition écologique et efficacité énergétique : moteur du territoire

Projets / actions stratégiques

- Poursuivre et maîtriser le développement des ENR (Réseau de chaleur ; Eolien, fermes et parcs photovoltaïques...) grâce à une étude des potentialités du territoire
- Elargir le PCAET à l'échelle du Pays et le rendre opérationnel à l'échelle de l'Agglomération
- Rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics à l'échelle du Pays, avec la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation
- Poursuivre le développement d'une économie circulaire sur le Pays (recyclage, ressourcerie, réseau de chaleur, etc.)

Environnement et paysages

- Mise en place d'un référent « Paysage et biodiversité » pouvant intervenir sur la mise en œuvre des trames vertes et bleues et l'intégration de la biodiversité de proximité (PETR)
- Privilégier la désimperméabilisation des sols dans les projets de requalifications des espaces publics
- Réaliser la plantation d'arbres en milieu urbain pour déployer des puits de carbone
- Proposer une végétalisation plus importante des cours d'école
- Mise en place d'une signalétique commune aux sites du Pays et organiser la communication ;
- Développer des circuits balisés de découvertes des sites naturels et du patrimoine local

- Mise en place d'un plan Paysage ou d'un atlas paysager (DDT51) ,
- Assurer l'inventaire de la biodiversité sur le territoire à l'échelle du Pays (la CAC ayant candidaté à la réalisation d'un atlas de la biodiversité)
- Travailler à la déclinaison des mesures d'accompagnement du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Marne (PPRI) par la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) (PETR/S3M- Syndicat Mixte de la Marne Moyenne)
- Coordonner la préservation et la rénovations des digues sur l'ensemble du territoire

Volet 7 : vers des mobilités plus vertueuse et collaborative sur l'ensemble du territoire

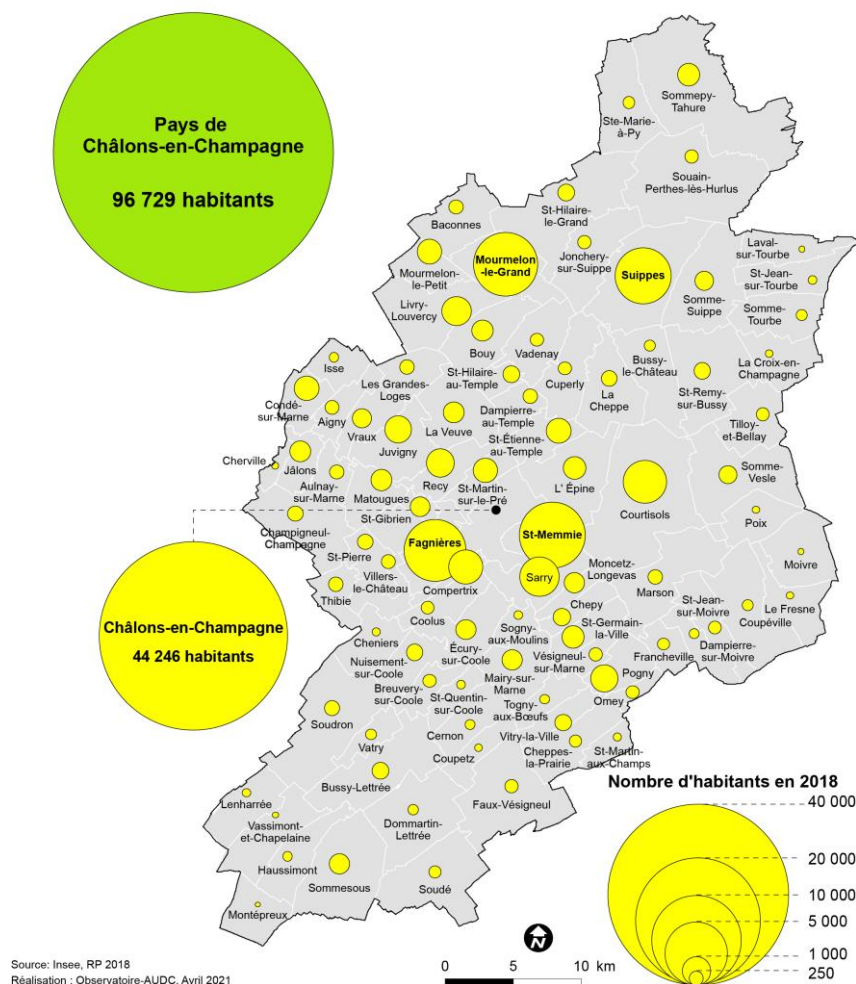
Projets / actions stratégiques

- Communiquer sur les plateformes numériques « déplacement » et de co-voiturage
- Mettre en place une application de covoiturage à l'échelle du Pays, afin d'optimiser les flux inter-pôles
- Optimiser la communication sur les offres disponible à l'échelle du Pays
- Développer un schéma d'implantation des bornes électriques en partenariat avec le SIEM et les opérateurs
- Création d'un réseau cyclable inter-communes et maillage des liaisons douces structurantes à l'échelle du territoire
- Développer les plans de déplacements entreprise et la mise en place de navettes entre les principaux pôles de développement économiques (CAC/PETR)

ANNEXES

démographie /habitat

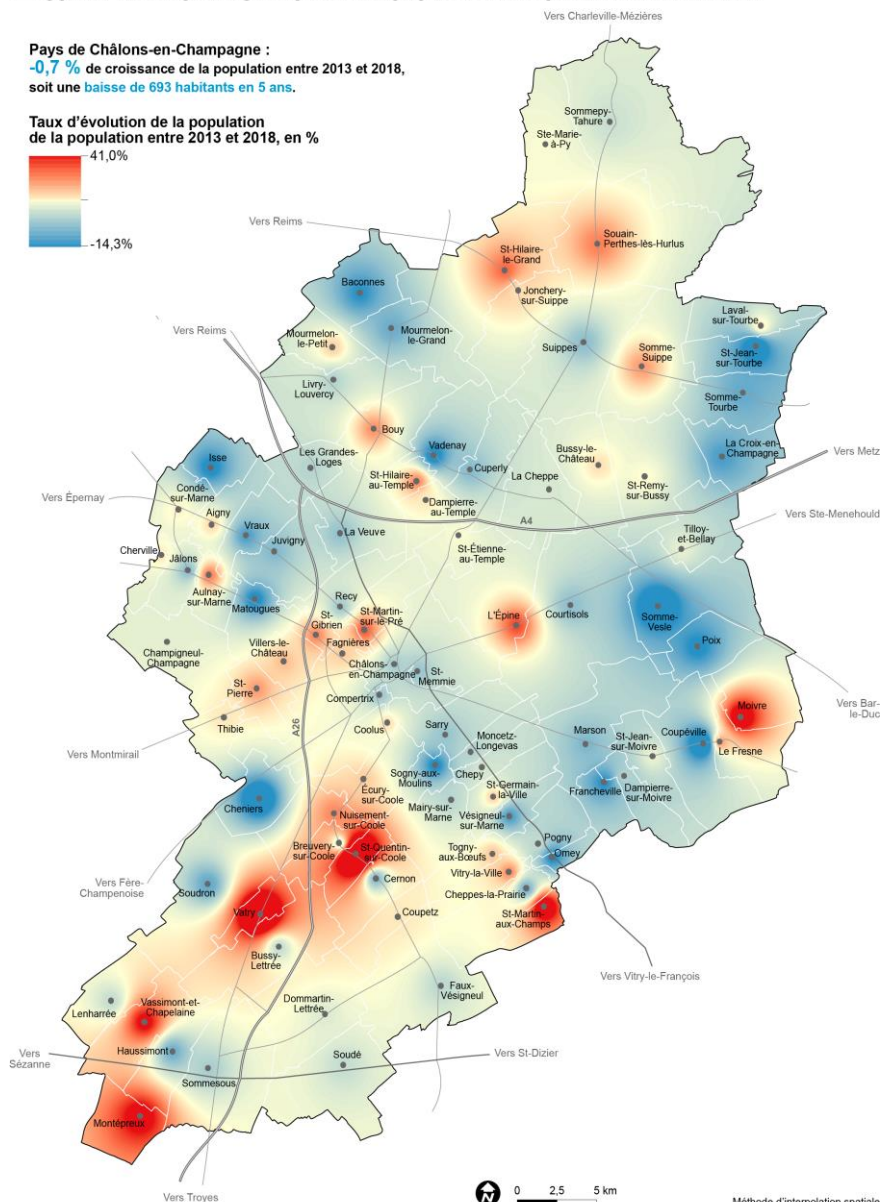
■ Population municipale en 2018, en vigueur au 1^{er} janvier 2021
sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne



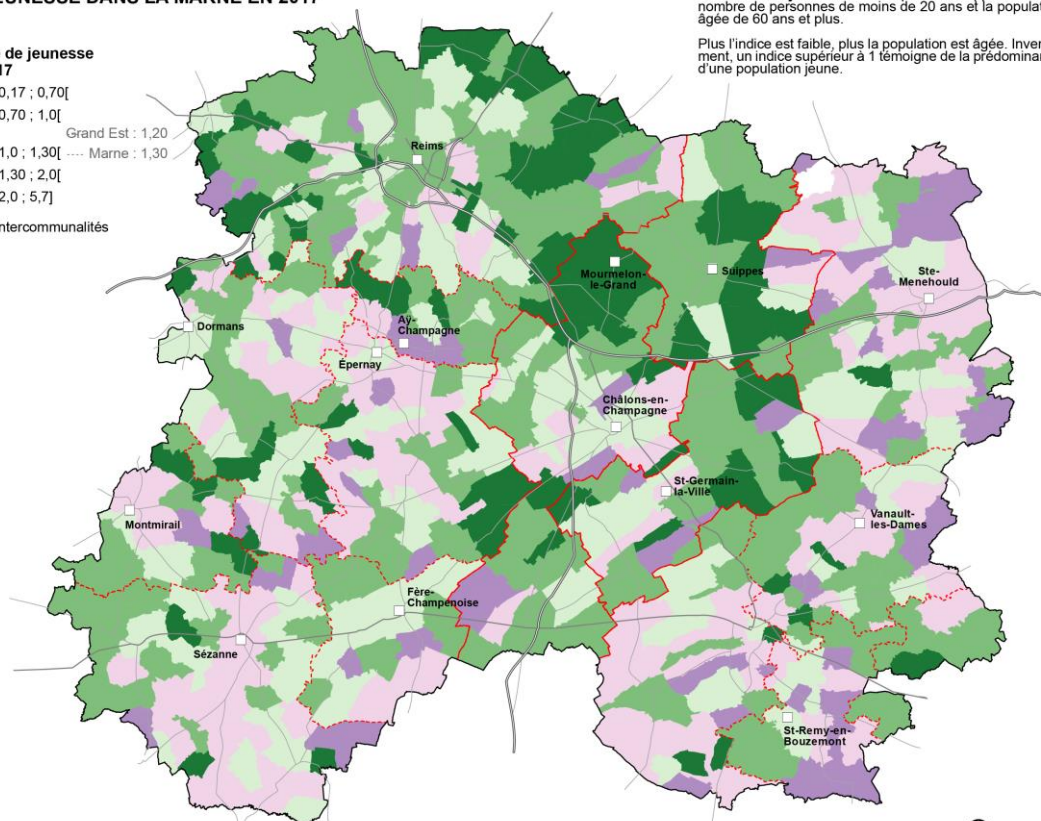
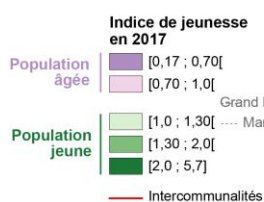
ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ENTRE 2013 ET 2018

Pays de Châlons-en-Champagne :
-0,7 % de croissance de la population entre 2013 et 2018,
soit une baisse de 693 habitants en 5 ans.

Taux d'évolution de la population
de la population entre 2013 et 2018, en %



INDICE DE JEUNESSE DANS LA MARNE EN 2017



L'indice de jeunesse correspond au rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus.

Plus l'indice est faible, plus la population est âgée. Inversement, un indice supérieur à 1 témoigne de la prédominance d'une population jeune.

Source : Insee, Recensement de la population, 2017 - Exploitation principale
Réalisation : AUDC - Observatoire - Avril 2021.

CA de Châlons-en-Champagne

1,33

fois plus de jeunes âgés de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus en 2017.

CC de la Moivre à la Coole

1,41

fois plus de jeunes âgés de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus en 2017.

CC de la Région de Suippes

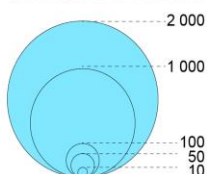
1,85

fois plus de jeunes âgés de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus en 2017.

■ MAISONS INDIVIDUELLES OCCUPÉES PAR UNE PERSONNE SEULE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE EN 2017

AUD.C

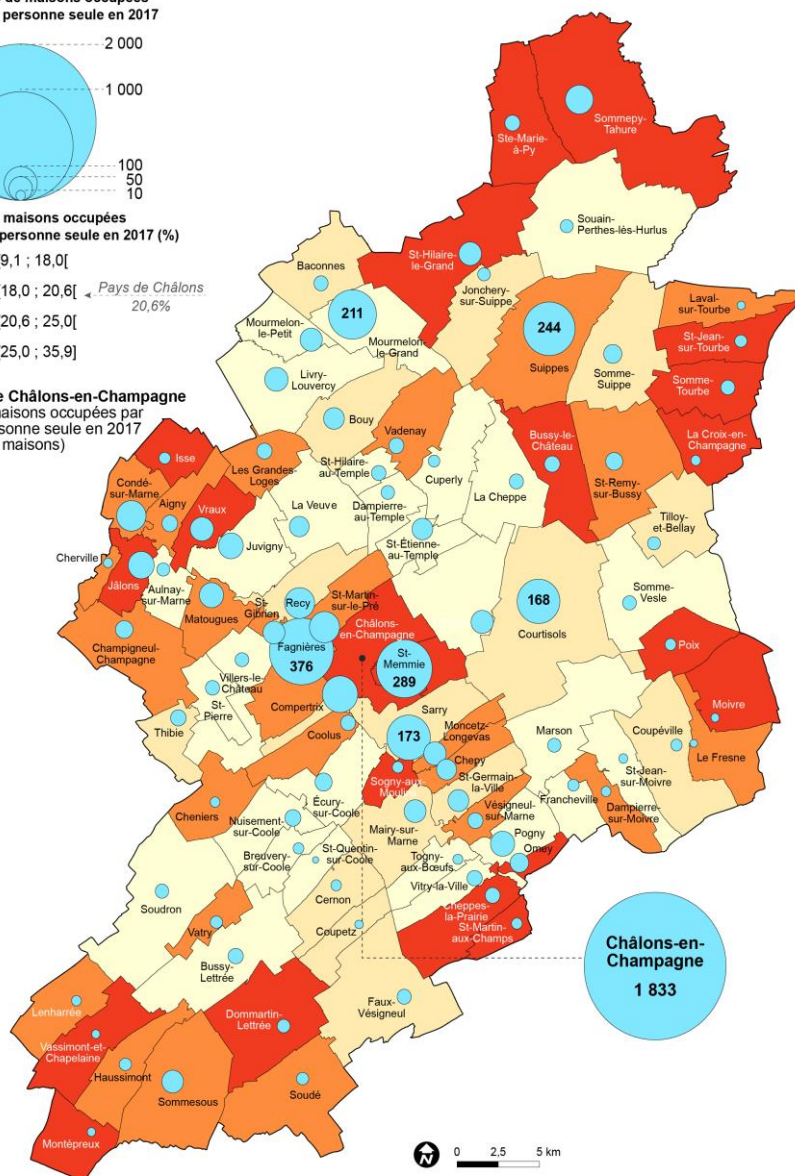
Nombre de maisons occupées
par une personne seule en 2017



Part des maisons occupées
par une personne seule en 2017 (%)



Pays de Châlons-en-Champagne
5 531 maisons occupées par
une personne seule en 2017
(26 887 maisons)



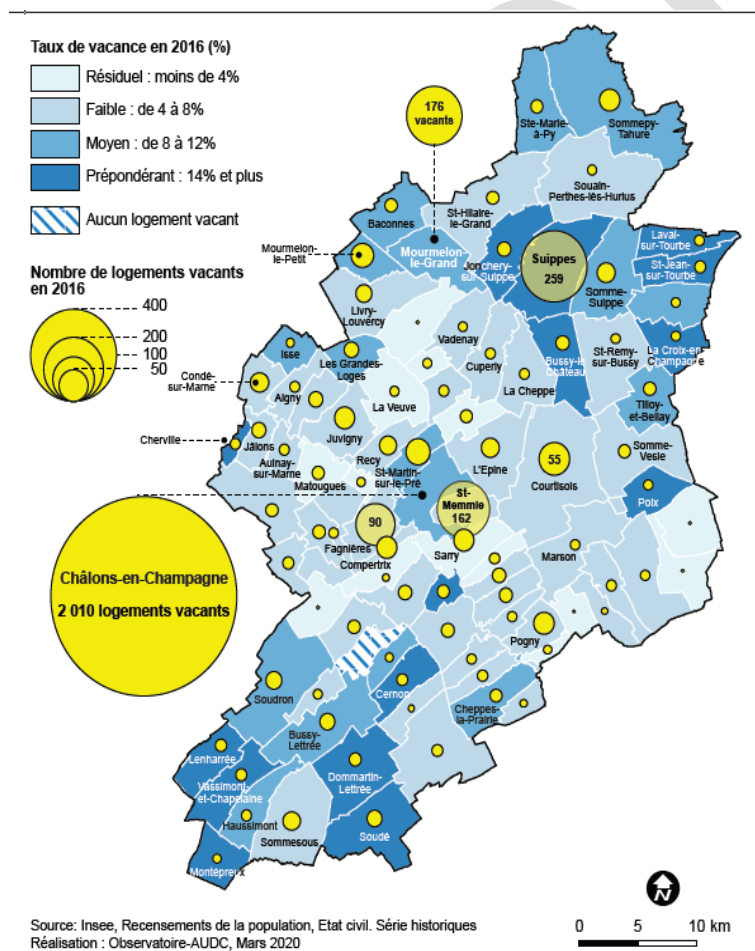
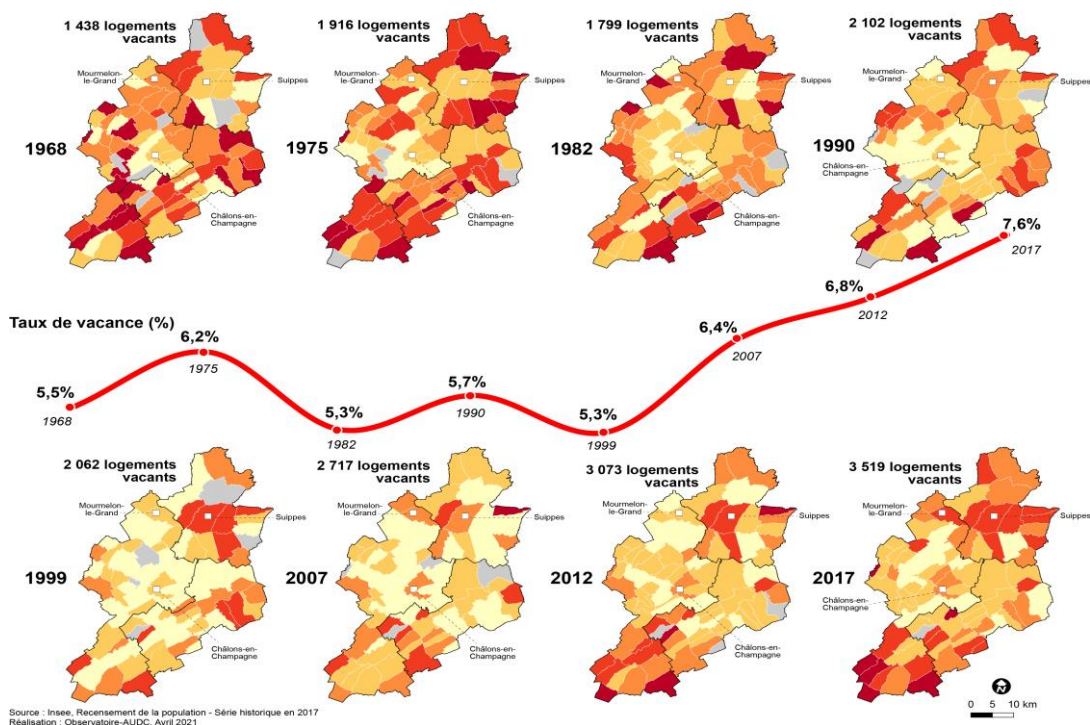
CA de Châlons-en-Champagne
4 256 maisons occupées par
une personne seule en 2017
(20 188 maisons)

CC de la Région de Suippes
595 maisons occupées par
une personne seule en 2017
(2 808 maisons)

CC de la Moivre à la Coole
680 maisons occupées par
une personne seule en 2017
(3 890 maisons)

Source : Insee, RP2017 - exploitation principale
Tableau détaillé - Résidences principales par type de logement, nombre de pièce et taille du ménage
Réalisation : AUDC - Mai 2021

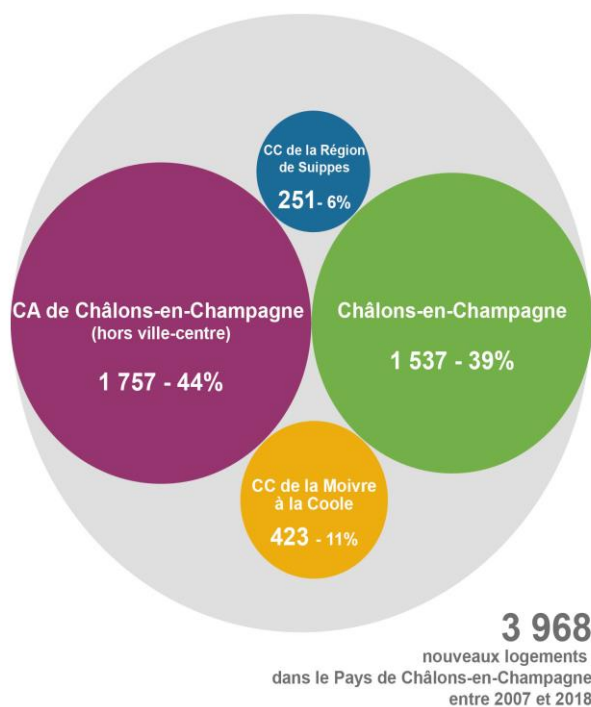
**LOGEMENTS VACANTS : UN PHÉNOMÈNE QUI S'ACCROÎT
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE SELON L'INSEE**



**RÉPARTITION DE LA CONSTRUCTION NEUVE
SELON LES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ENTRE 2007 ET 2018**

**CONSTRUCTION NEUVE EN VALEUR ABSOLUE
PRÉDOMINANCE DE L'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

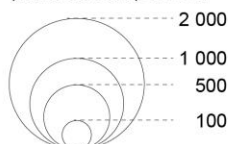
83%
de la construction neuve se réalise dans l'Intercommunalité de Châlons-en-Champagne
dont 39 % des nouvelles constructions à Châlons-en-Champagne entre 2007 et 2018



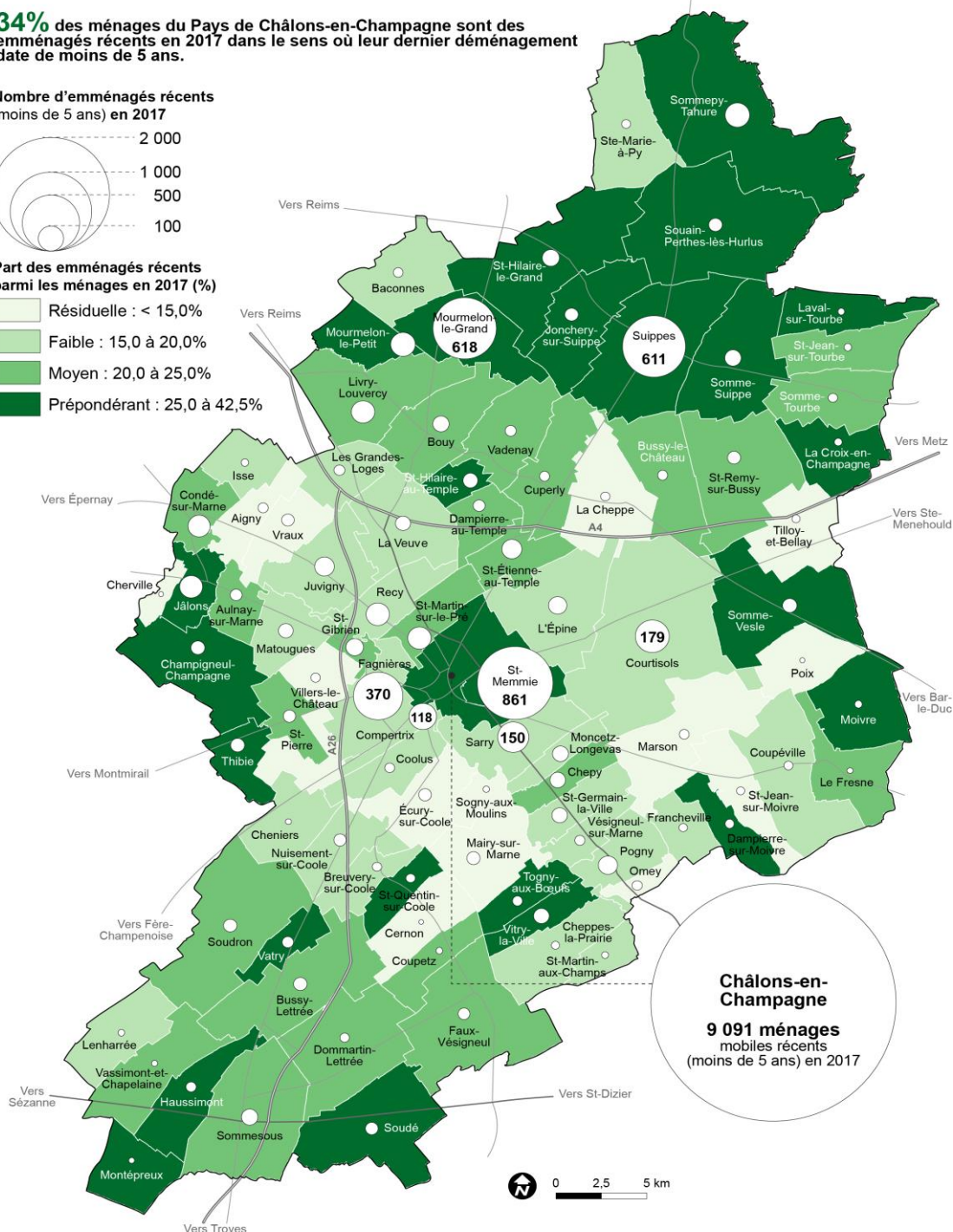
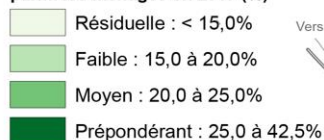
**MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES (moins de 5 ans)
ORIENTÉE VERS CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET SA PÉRIPHÉRIE
AINSI QU'AU CONTACT DES AIRES D'INFLUENCE DE REIMS ET D'ÉPERNAY**

34% des ménages du Pays de Châlons-en-Champagne sont des
emménagés récents en 2017 dans le sens où leur dernier déménagement
date de moins de 5 ans.

Nombre d'emménagés récents
(moins de 5 ans) en 2017



Part des emménagés récents
parmi les ménages en 2017 (%)



Châlons-en-Champagne
9 091 ménages
mobiles récents
(moins de 5 ans) en 2017

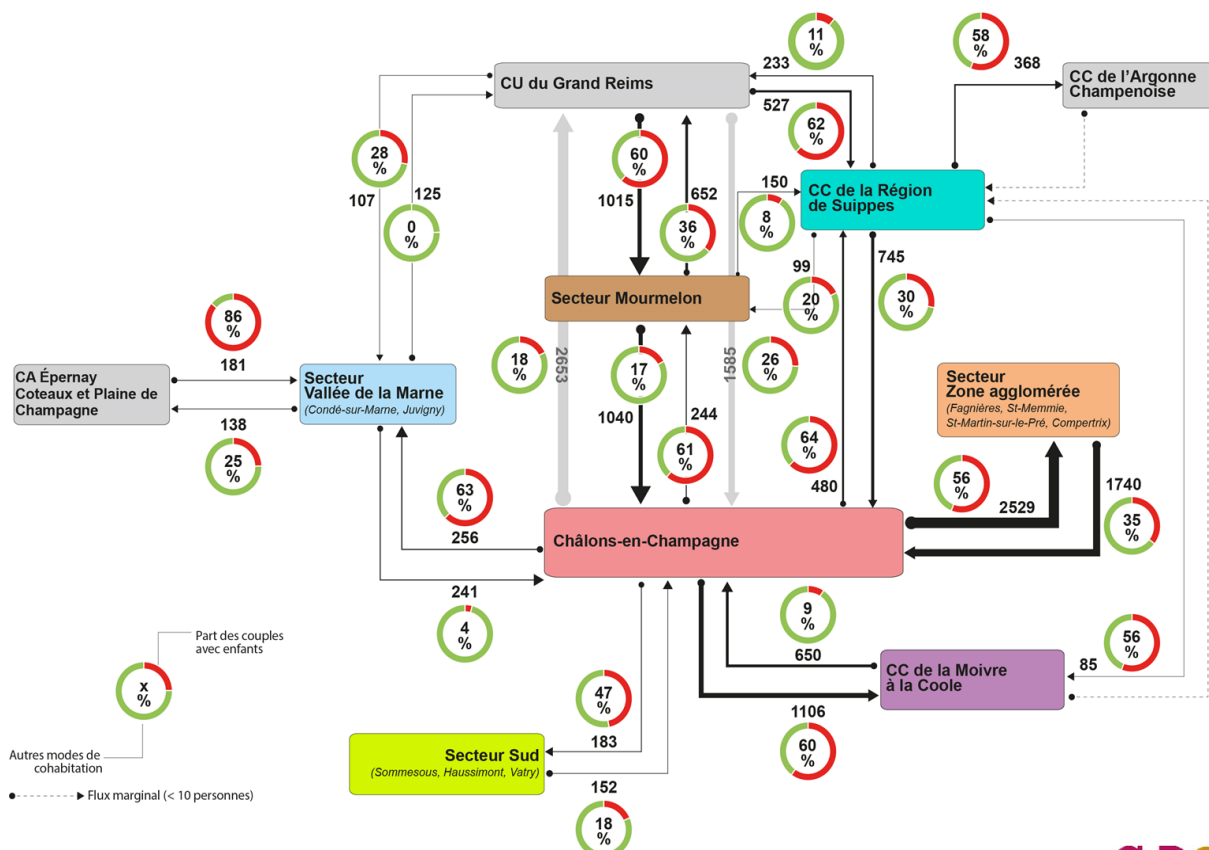
CA de Châlons-en-Champagne
35% des ménages sont
des emménagés récents
(moins de 5 ans) en 2017.

CC de la Région de Suippes
34% des ménages sont
des emménagés récents
(moins de 5 ans) en 2017.

CC de la Moivre à la Coole
18% des ménages sont
des emménagés récents
(moins de 5 ans) en 2017.

Source : ©Insee, RP2017 - exploitation principale
Réalisation : AUDC - Mai 2021

**DYNAMIQUES INTERTERRITORIALES ET ATTRACTION DES ESPACES PÉRIURBAINS ET RURAUX POUR LES COUPLES AVEC ENFANTS
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ENTRE 2013 ET 2017**



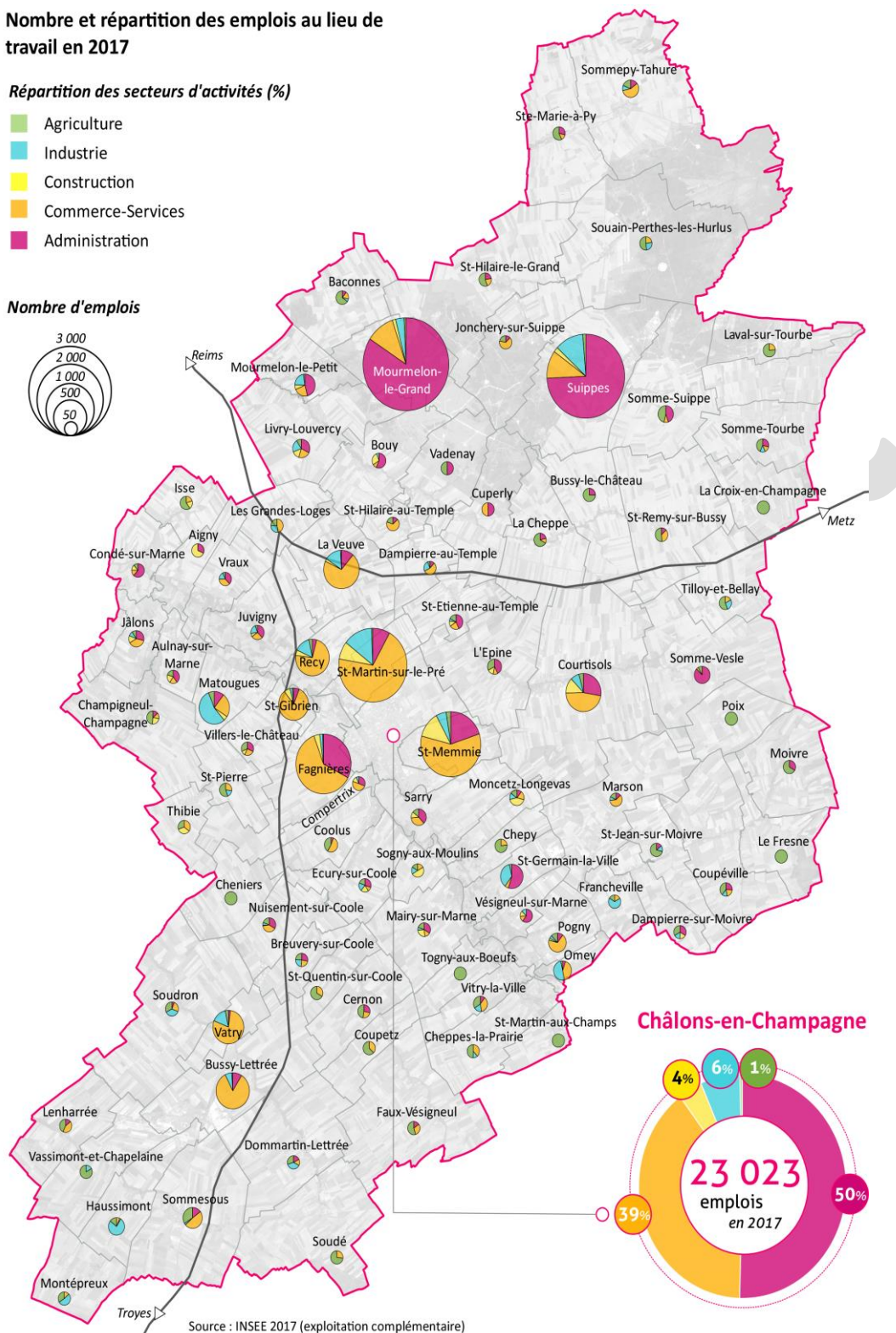
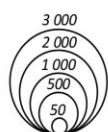
Economie/emplois

Nombre et répartition des emplois au lieu de travail en 2017

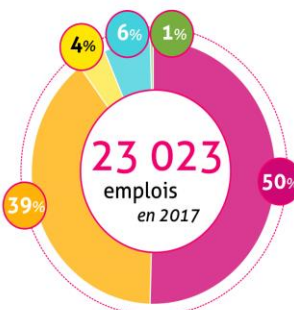
Répartition des secteurs d'activités (%)

- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce-Services
- Administration

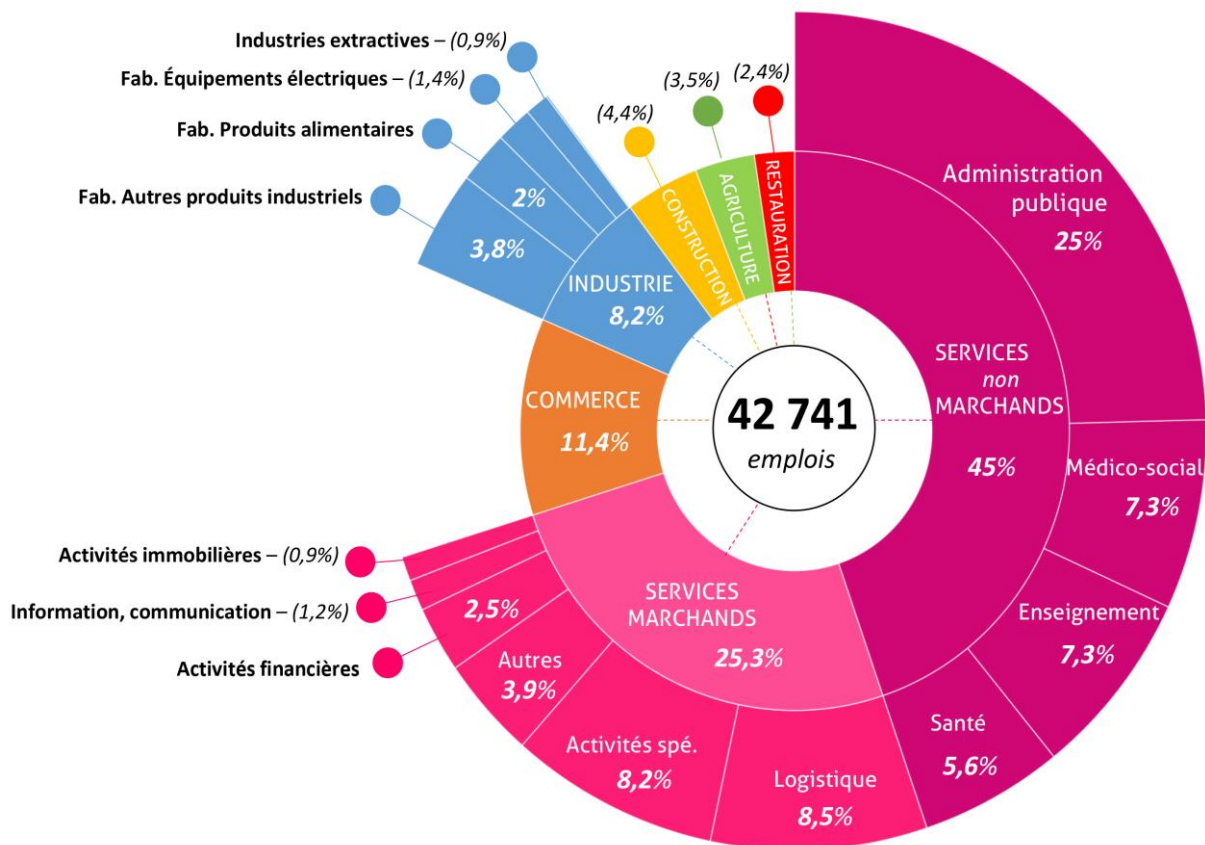
Nombre d'emplois



Châlons-en-Champagne



Source : INSEE 2017 (exploitation complémentaire)

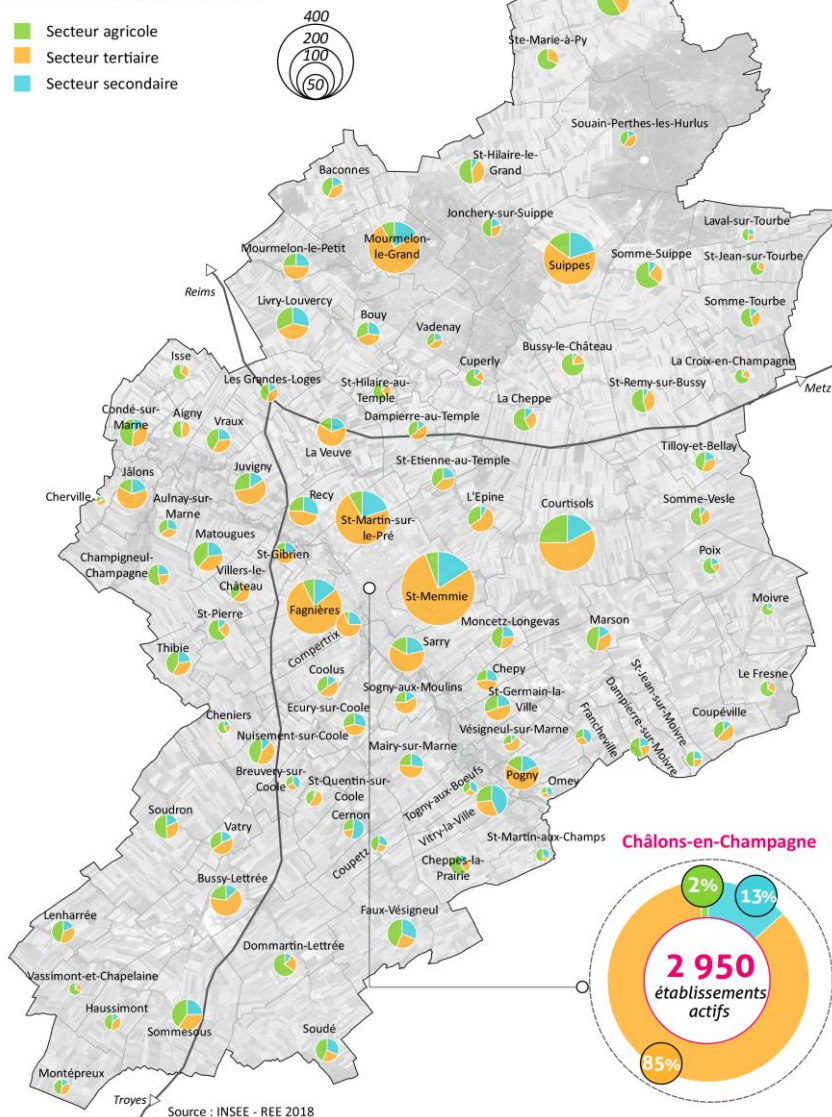


Source : INSEE - Recensement 2017 et 2007

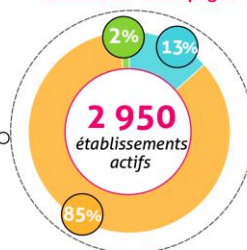
Nombre et répartition des établissements actifs au 31/12/2018

(Champ marchand et non marchand)

- Secteur agricole
- Secteur tertiaire
- Secteur secondaire

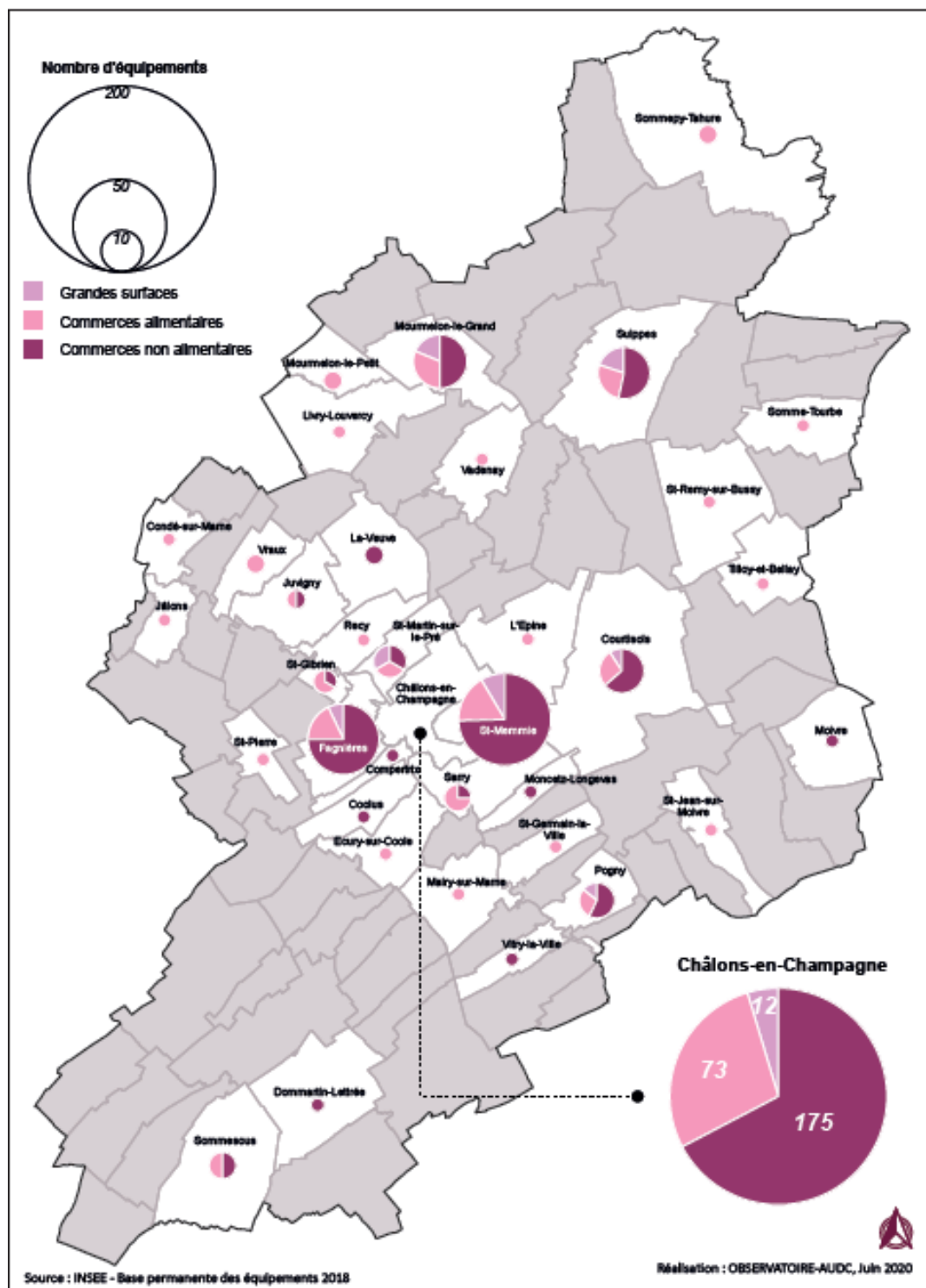


Châlons-en-Champagne

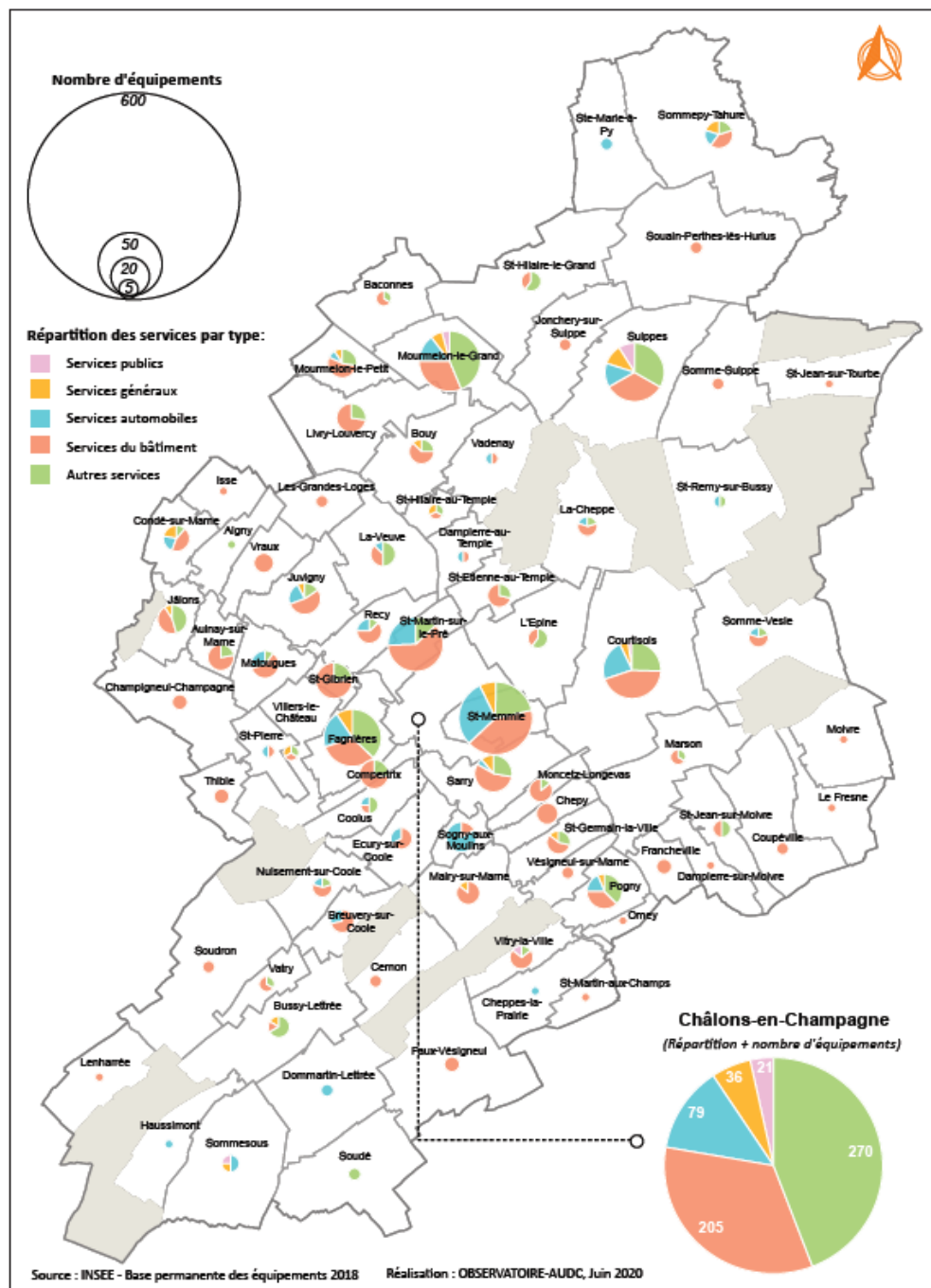


Equipements / services

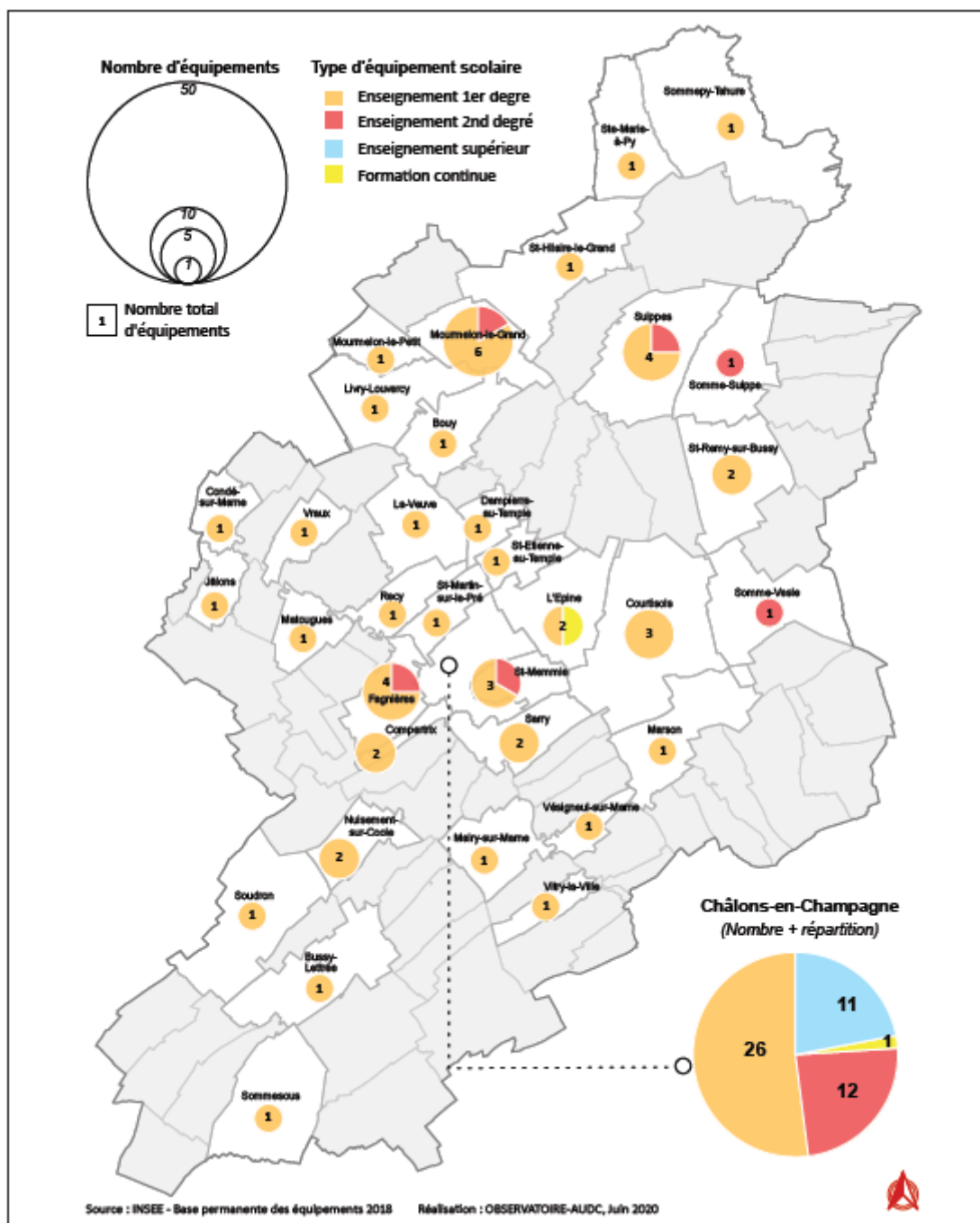
Les équipements de commerces en 2018



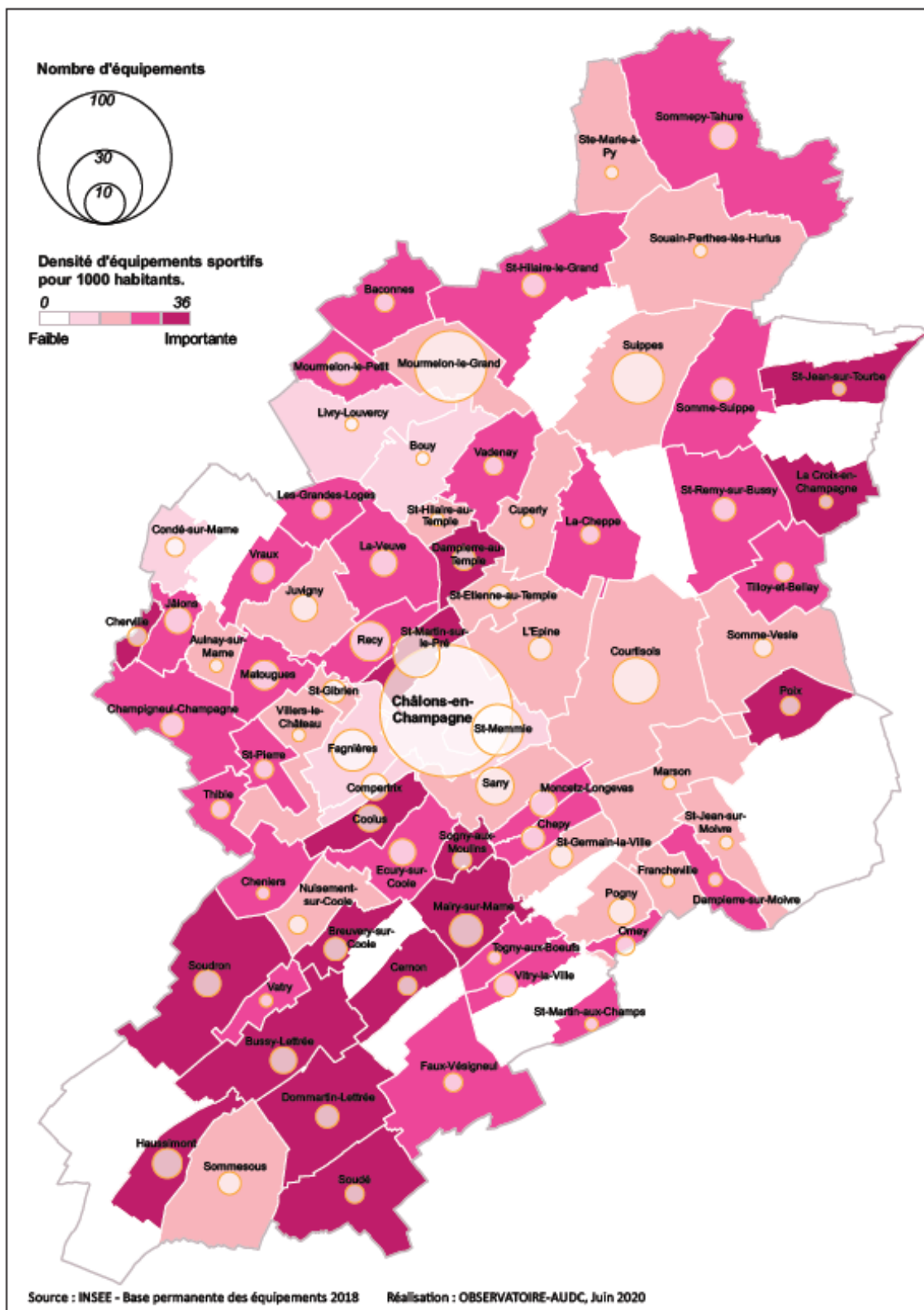
Les services aux particuliers en 2018



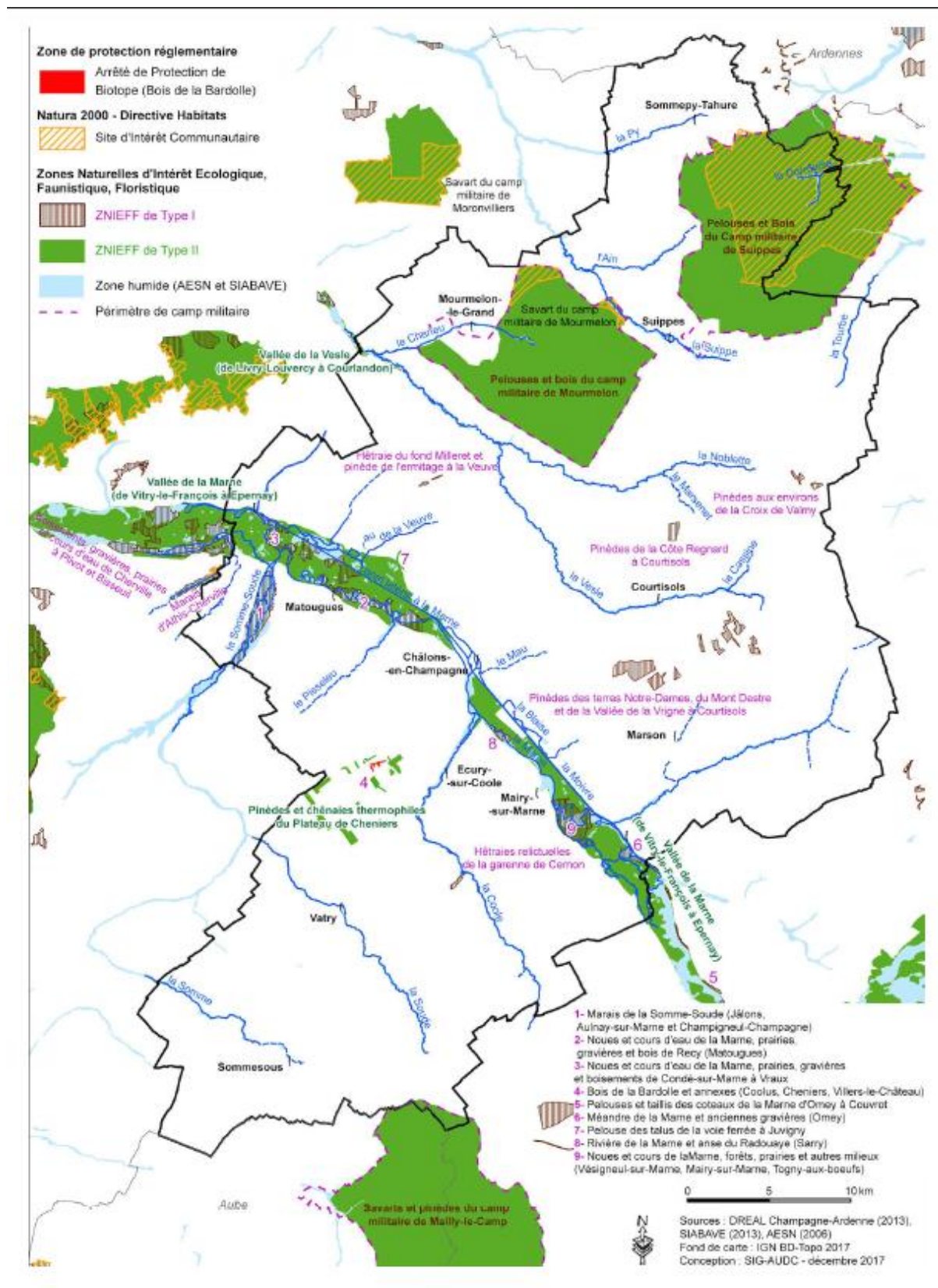
Les équipements d'enseignements en 2018



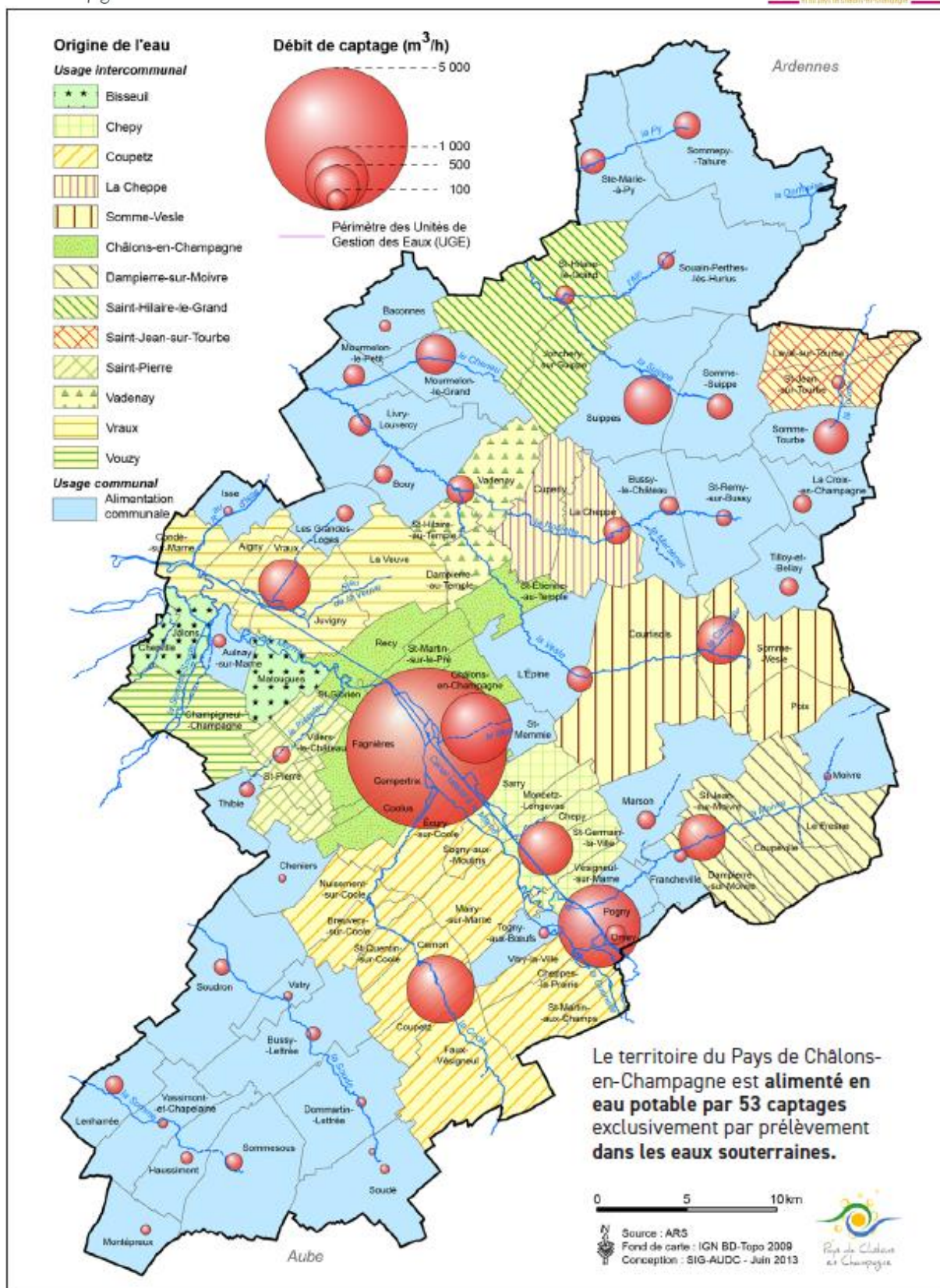
Les équipements sportifs en 2018



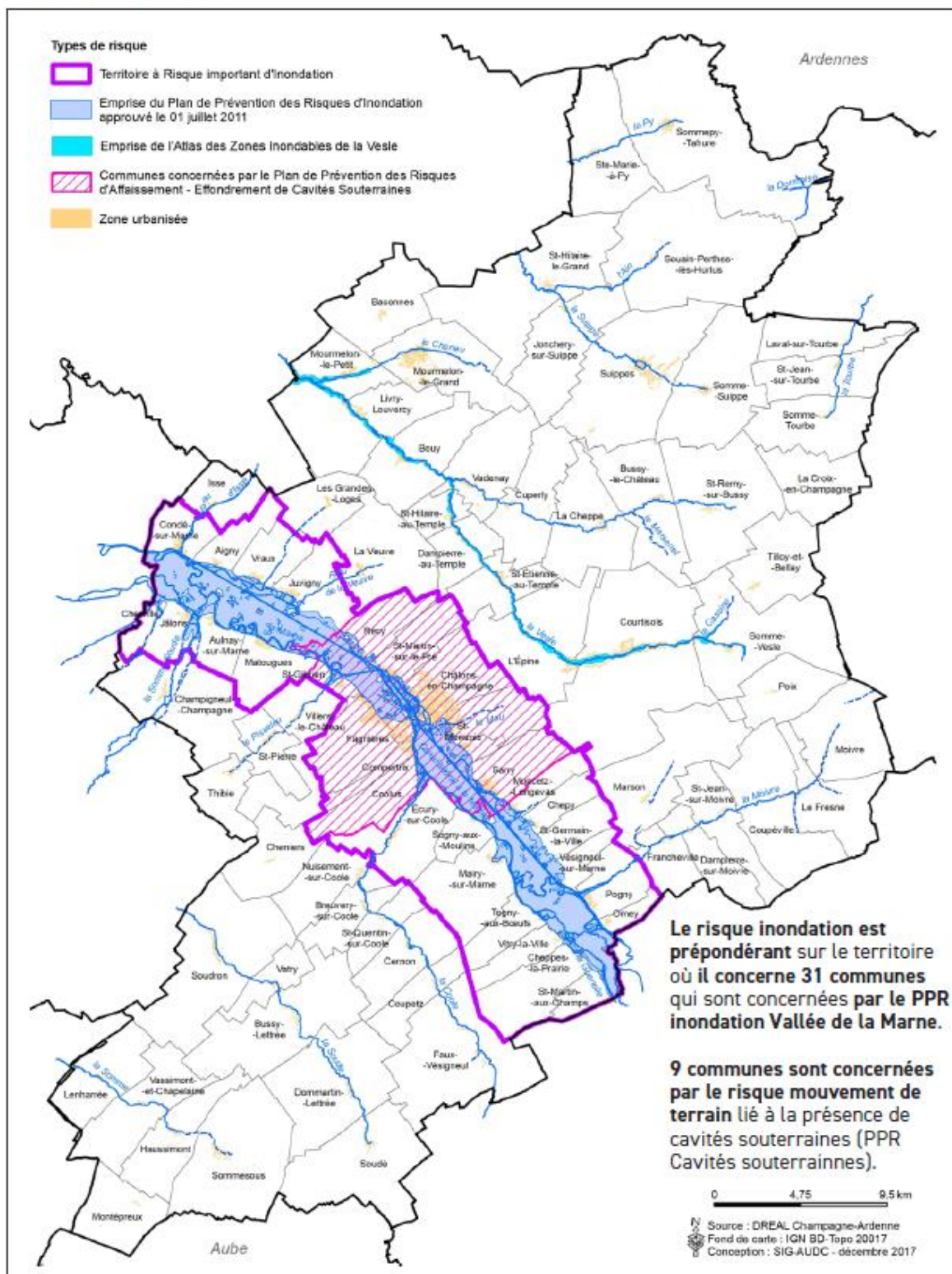
Environnement







Les risques naturels



Les risques technologiques

